

INTERVIEW EXCLUSIVE D'ALI YAHIA

page 8-9

Alger ALGERIE

LZAYER TILELLIT الجزائر الحرة

OCTOBRE 1988 n° 17

FORUM DU LIBRE DEBAT

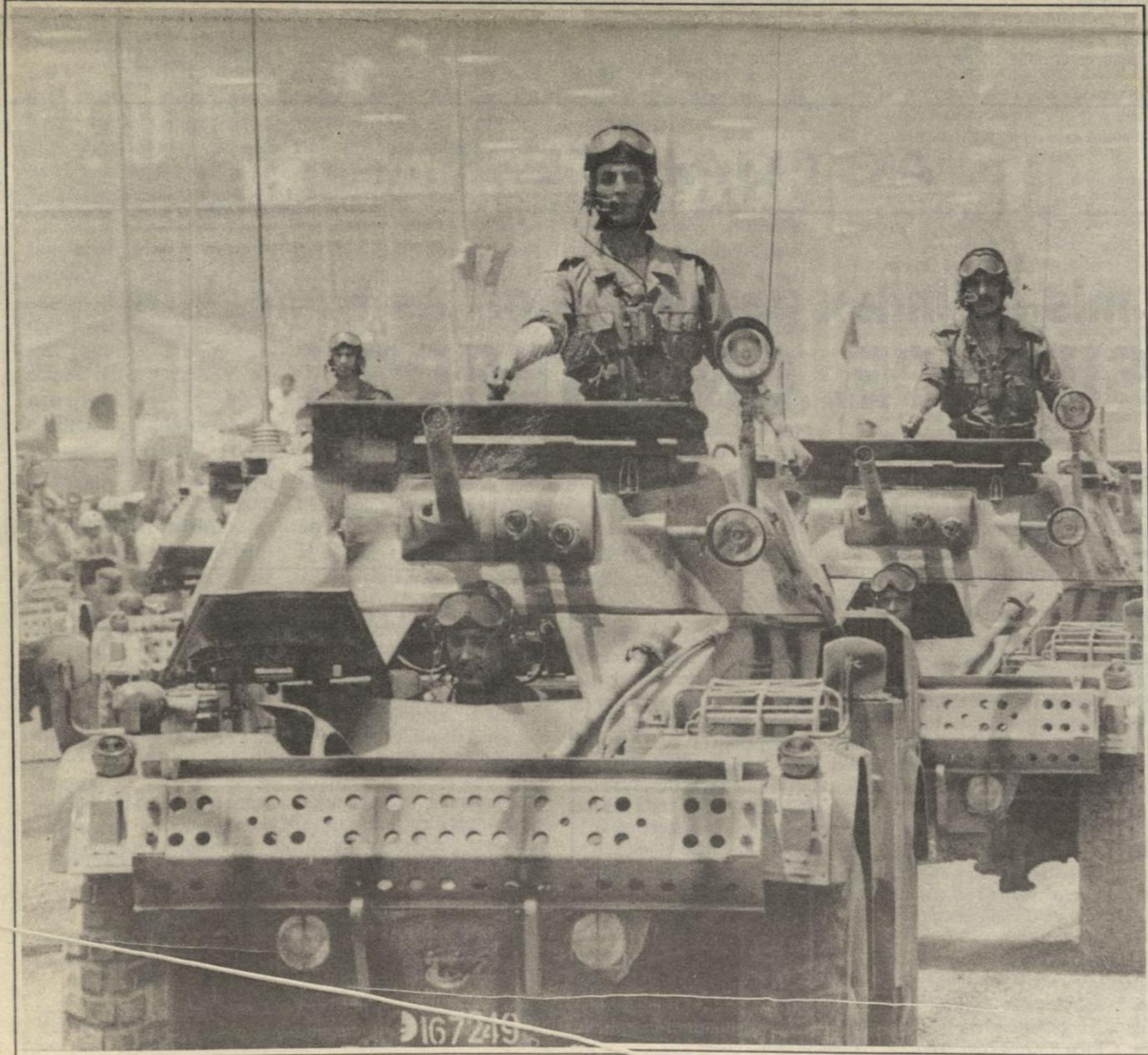
PRIX : 10 FRANCS

Journal fondé par Ali Mecili

Directeur : Youcef Djedra

CONVULSION DANS L'ARMEE LA BATAILLE POUR LE POUVOIR

L'armée va-t-elle entrer en scène avec ses chars ? Rien n'est impossible.



SOMMAIRE

CHRONOLOGIE

C'était en...

ACTUALITE

Silence, on interdit

page 2

ACTUALITE

Editorial

6^e Congrès :

les tensions s'aiguisent

p.3

POLITIQUE

La grande muette

bégayerait-elle ?

p.4

ECONOMIE

Que mille entreprises

s'épanouissent !

p.5

SOCIETE

Pénuries d'eau

p.6

MEMOIRE

Un rapt sans précédent

p.7

DROITS DE L'HOMME

Interview d'Ali Yahia

p.8-9

DIPLOMATIE

La paix des braves

pour les Sarhaouis

p.10

INTERNATIONAL

OLP à la croisée des chemins

Iran-Irak : une guerre pour rien

p.11

IMMIGRATION

EMAF, une association

au féminin

L'insolence de l'écriture

p.12

ASSOCIATION

Abrid-a, ce chemin-là

p.13

CULTURE

Cinema

Les hauteurs du Djurdjura

Palestine, mon pays

p.14

COURRIER

BREVES

p.15

SPORTS

p.16

M 2335 - 17 - 10,00 F



C'ETAIT EN...

SEPTEMBRE 1871

13. La rédition des Zouawa sonne le glas de la résistance kabyle.

SEPTEMBRE 1932

2. Amar Ismail et Mouloud Hafizi, exclus de l'Association des Oulémas musulmans algériens restée entre les mains des seuls réformistes, créent l'Association des Oulémas sunnites algériens (AOSA). Une allusion statutaire à la tradition mystique condamnée par les réformistes va opposer les deux associations.

SEPTEMBRE 1954

8. Tremblement de terre à Chleff (ex-Orléanville) : 1 500 morts, des milliers de blessés. La ville est entièrement détruite.

SEPTEMBRE 1955

12. Les locaux du quotidien *Alger Républicain* font l'objet d'une perquisition. Le journal est placé sous séquestre et ne reparaitra qu'après l'indépendance.

26. A la veille de la session de l'Assemblée algérienne et de la X^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, 61 élus du deuxième collège mettent fin à leur mandat par démission : cinq sénateurs sur sept, dix députés sur quinze, quatre conseillers de l'Union française sur neuf, quarante-deux délégués de l'Assemblée algérienne sur cinquante-neuf.

SEPTEMBRE 1956

7. Premier congrès de l'Union générale des commerçants algériens (UGCA).

23. Mort de Zighout Youcef, chef de la wilaya II (Nord constantinois). Il est remplacé à la tête de cette zone par son adjoint : Lakhdar Ben Tobbal.

25. Mohamed V demande une solution qui donne satisfaction

au peuple algérien tout en respectant l'intérêt supérieur de la France (Oujda). Et le prince Moulay Hassan, envoyé par son père, rencontre lui aussi à Paris les personnalités les plus diverses.

30. Le général Renaud se rend chez les At-Bu-Addu avec cinq bataillons. Les Kabyles, qui n'avaient fait aucune démarche pour obtenir l'aman, furent cruellement massacrés pour leur opiniâtreté. Ils furent précipités dans les ravins, leurs villages et leurs récoltes furent détruits.

Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre, la « Force K » passe toute entière au maquis et fait tomber une compagnie du 15^e BCA. Deux bombes explosent dans deux cafés très fréquentés par les algérois, le Milk Bar, sur la place Bugeaud et la Cafétéria, rue Michelet. Bilan : trois morts et quarante-six blessés européens.

SEPTEMBRE 1957

20. L'Assemblée générale de l'ONU inscrit définitivement à l'ordre du jour la question algérienne.

SEPTEMBRE 1958

17. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, confirme que l'ONU n'est pas qualifiée pour se saisir de la question algérienne et que la France ne participera à aucun débat sur ce problème.

19. Formation au Caire du premier gouvernement de la République algérienne. Il est présidé

par Ferhat-Abbas. Il comprend en outre deux vice-présidences confiées à Krim Belkacem et à Ben Bella (interné à Aulnoy). Les quatre ministères d'Etat sont distribués aux autres prisonniers d'Aulnoy. Ce premier GPRA contient en plus neuf ministères et trois secrétaires d'Etat.

SEPTEMBRE 1959

16. Le général de Gaulle proclame le droit à l'auto-détermination par voie de référendum.

28. Le GPRA se déclare « prêt à entrer en pourparlers » et demande des garanties sur les conditions de l'auto-détermination annoncée par le général de Gaulle.

SEPTEMBRE 1960

6. Le Comité des 121, présidé par Jean-Paul Sartre, publie un manifeste sur l'insoumission.

27. Ferhat-Abbas, président du GPRA et Lakhdar Ben Tobbal entament un voyage qui les conduit à Moscou et à Pékin.

SEPTEMBRE 1962

3. D'Oran, Ben Bella donne l'ordre aux troupes qui le soutiennent de marcher sur Alger. Des heurts entre ses partisans et ceux de la wilaya IV se produisent à Alger, près de Boghari et dans la région de Chleff.

5. Un accord réalisé entre le bureau politique et les wilayas III et IV prévoit l'arrêt des combats, la démilitarisation de la zone d'Alger, l'organisation d'élections à bref délai.

9. Les élections sont fixées au 20 septembre. Une nouvelle liste des candidats est publiée le 13

septembre. Ben Khedda et Bousouf n'y figurent plus. Boudiaf retirera sa candidature un peu plus tard. L'armée nationale populaire, avec à sa tête le colonel Boumedienne, est entré à Alger.

20. Les Algériens élisent leur première assemblée nationale et lui donnent simultanément par voie de référendum pouvoir d'établir une constitution.

23. A l'appel du bureau politique, l'ANP commandée par le colonel Boumedienne, déclenche une vaste opération d'assainissement dans l'Algérois, où de nombreuses disparitions d'Européens continuent d'être signalées.

29. A l'issue d'un long débat, l'Assemblée nationale investit par 159 voix contre une (celle du commandant Mahyouz de la wilaya III) et 19 abstentions, le premier gouvernement de la République algérienne. Celui-ci est présidé par Ahmed Ben Bella. Les ministres sont Rabah Bitat, Amar Bentoumi, Ahmed Medeghri, le colonel Boumedienne, Mohamed Khemisti, Ahmed Francis, Amar Ouze-gane, Mohamed Khobzi, Laroussi Khelifa, Ahmed Boumendjel, Bachir Boumaza, Abderrahmane Ben Hamida, Abdelaziz Bouteflika, Mohamed Nekkache, Moussa Hassani, Mohamed Saïd, Mohamed Hadj et Ahmed Tewfik el Madani.

SEPTEMBRE 1963

Aït Ahmed rend public la nais-

sance du FFS (Front des forces socialistes) dans un meeting à Tizi-Ouzou. Le FFS appelle un soulèvement national et pacifique pour contrer la dictature. Bientôt débute la lutte armée contrairement aux souhaits des dirigeants du FFS.

SEPTEMBRE 1977

24. Le président Boumedienne prononce un discours devant les cadres syndicaux et retransmis à la RTA, à la suite des mouvements de grève qui se sont manifestés dans le pays. Il invite les Algériens à travailler pour « poursuivre la construction du socialisme » mais il annonce un important train d'augmentations de salaires touchant toutes les catégories de travailleurs à l'exception du secteur privé (par exemple, le SMIG relevé de 30 %).

27. Au cours d'une conférence de presse, Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre français du Travail, expose une nouvelle mesure prise dans le cadre de l'« aide au retour » des travailleurs immigrés en France. La presse algérienne condamne ces mesures mais écrit que « l'Algérie y fera face ».

SEPTEMBRE 1984

Coup de filet de la sécurité militaire dans les milieux contestataires et oppositionnels algériens. Plus de quatre cents personnes sont arrêtés, parmi elles : maître Ali Yahia Abdenour, qui s'était distingué auparavant dans la défense des détenus politiques, Fetouna Ouzguène et son fils Ali Fewzi Rebbaine, Mohamed Seghir Nakache, ancien ministre de Ben Bella, Abboud Bousouf, Abdelmadid Kahlrass, ex-officier de l'ALN.

ACTUALITE

Le MDA mis à l'index par les autorités françaises SILENCE, ON INTERDIT !



La revue d'opposition algérienne *El Badil démocratique*, organe du Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) d'Ahmed Ben Bella vient d'être interdite sur ordre du ministre français de l'intérieur, Pierre Joxe, considérant qu'elle serait, « dans le contexte actuel, de nature à porter atteinte aux intérêts

diplomatiques de la France ». Le motif évoqué dans l'arrêté d'interdiction publié au *Journal officiel* du 30 juillet semble le même que celui utilisé cinq fois de suite en deux années par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur du précédent gouvernement, pour régler le sort d'*El Badil*, *Alternative démocratique*, *le Changement*, *Novembre*, *Al-Miglaa...* revues émanant toutes du même courant politique.

Le Mouvement pour la démocratie en Algérie n'en est donc pas à la première interdiction de ses publications. A la différence près qu'avec Charles Pasqua « ce n'était pas fait pour surprendre de la part d'un gouvernement de droite qui, durant près de deux années, n'a cessé de nous interdire, après avoir tenté d'expulser treize de nos militants. Mais, aujourd'hui l'interdiction vient d'un gouvernement de gauche. C'est à n'y rien comprendre !

Le gouvernement a-t-il décidé de poursuivre une politique que tous hier considéraient comme un dangereux précédent pour l'Etat de droit ? » écrit la rédaction dans un communiqué pour protester contre cette interdiction.

Deux poids, deux mesures. Au nom des droits de l'homme et du droit d'asile on permet à des Duvalier, Bokassa et autres de finir leurs jours agréablement dans leurs planques de rêve à Nice ou à Cannes... Auparavant, déjà étaient interdites des manifestations de solidarité et de soutien à la jeune Ligue algérienne des droits de l'homme, donc par un gouvernement de gauche en 1985 et 1986. Aujourd'hui, c'est la raison d'Etat qui est invoquée.

Indépendamment de toutes considérations sur le contenu de cette revue, il y a là incontestablement une mesure arbitraire condamnable.

La France n'honore pas, par cet acte, ses principes et ses valeurs et ce à la veille des célébrations du bicentenaire de la

Révolution française et de la déclaration des droits de l'homme.

Mehdi HAMMOUCHE

CHERS LECTEURS ET LECTRICES

Comme vous l'avez constaté, *Libre Algérie* n'avait pas paru en septembre 1988. Nous avons pris notre mois de congé à cette période là, contrairement aux autres publications associatives qui, généralement, préfèrent s'arrêter pendant la période estivale, juillet et août.

La venue nombreuse de nos compatriotes en France pendant les vacances d'été nous a dicté ce choix. Option qui s'est avérée judicieuse puisque les ventes ont sensiblement augmenté et, partant, l'information a mieux circulé.

Pour l'heure, nous reprenons normalement notre tâche, à la recherche de la vérité, étayée par une information vivante, variée et qualitative. L'œuvre est difficile à accomplir mais, avec vous, nous essayerons de tenir ce pari.

La rédaction

EDITORIAL

L'ALGERIE : ULTIME BUNKER DU PARTI UNIQUE ?
OUVERTURE REVUE ET CORRIGEE

A priori il semblerait moins compliqué d'observer la vie politique algérienne puisqu'elle est débarrassée des immixtions et des contradictions de la société civile et qu'elle se trouve simplifiée par le parti unique. Sauf qu'au niveau même de cette nomenclature, digne successeur du premier collègue d'antan, il n'y a ni débats publics et contradictoires, ni règles de jeu susceptibles d'éclairer l'opinion sur les hommes et le fonctionnement du pouvoir algérien. Le régime, qui claironne sa transparence, s'est en effet révélé l'un des plus cloisonnés et des plus opaques des pays à prétention socialiste. Au fil des congrès du FLN, l'obscurité et la langue de bois qui entourent cet exercice clandestin du monopole politique sont devenus des institutions. Outre qu'ils favorisent les imbrications économiques et les magouilles financières, ils se sont avérés utiles pour faire croire à l'existence de vrais débats sur de vrais problèmes au sein du parti unique. En réalité, si les voies du FLN sont particulièrement insondables, c'est pour mieux voiler les chassés-croisés des luttes de pouvoir que se livrent les clans. Ces rivalités ne manquent pas de s'exacerber à l'approche de chaque congrès qui constitue l'échéance rituelle pour une redistribution des leviers de commandes et de prébendes. Dès lors à la veille du sixième congrès, comment évaluer l'importance des féodalités en présence ainsi que leur lien avec le chef d'Etat et du parti, dans ce Kriegspiel d'alcôves où les alliances se nouent et se dénouent au rythme du double ou triple jeu des nombreux acteurs qui se découvrent — mais sans agir à découvert — le même destin présidentiel ? Qui est souverain, le prince ou les incontrournables faiseurs de

princes ? Interrogation d'autant plus fondamentale que pour résorber l'onde de choc provoquée par l'exécution à Paris de maître Ali Mecili, le pouvoir algérien a été contraint de faire quelques gestes et surtout beaucoup de bruit d'« ouverture » qui ont certes estompé le bruit des bottes, mais aussi leur fureur. Depuis le sommet maghrébin d'Alger, des éléments de réponses sont apportés par les réactions souterraines et violentes des « gardiens de la révolution » sous la forme de rappel à l'orthodoxie idéologique, culturelle, économique et diplomatique, rappels non exempts d'attaques d'ordre personnel. Les commanditaires et cerbères de la Charte nationale — baptisée « tarte nationale » par l'humour populaire — prennent prétexte des problèmes de la nation pour redéployer leur stratégie d'enfermement en direction du chef et des cadres de la nation. De toute évidence, l'allocution prononcée par Chadli Bendjedid au Club des pins, à propos des mères françaises épouses d'Algériens, revendiquant pour leurs enfants le droit de poursuivre leurs études dans des établissements de l'OUCFA (Office universitaire et culturel français en Algérie), constitue un retour fracassant à l'une des versions les plus étriquées et les plus fermées du nationalisme étatique. Il s'agit « d'une question de souveraineté nationale sacrée... Il n'y a pas de bi-nationaux, leurs pères sont Algériens et soumis à la loi algérienne, déclarait-il, les familles et particulièrement les maris doivent choisir clairement. » Sous-entendu, une épouse ne peut prétendre aux mêmes droits civils que son mari, notamment en matière d'éducation de ses enfants. Ce traitement discriminatoire, inégal au sein de la famille, correspond, bien sûr, à l'inéga-

lité dans la cité entre le militant et le citoyen. Il est certain que le privilège des maris et des militants ne résisterait pas à l'exercice plénier du principe de l'inégalité dans la loi et devant la loi. Il n'est donc pas sans raisons que les régimes de parti unique et de polygamie redoutent le verdict démocratique du principe majoritaire. Ainsi, les tenants de la ligne Boumedienniste auront réussi à faire endosser leur rhétorique xénophobie qui constitue la négation de l'idée même de culture, mais aussi les réflexes de propriétaires de leur ancien patron. Celui-ci avait stupéfié les Algériens en leur demandant, pour des raisons d'austérité, soit de renoncer à la consommation du beurre, soit « de quitter le pays ». « S'ils veulent une culture étrangère, ils n'ont qu'à s'en aller vers le pays qui les réclame. » Cette phrase prononcée à l'intention des enfants de couples mixtes, il y a quelques jours, on la croirait venue d'outre-tombe. Les menaces de mort adressées à maître Ali Yahia, président de la première Ligue des droits de l'homme, de même que l'attaque lancée à Oum Dreiga au Sahara occidental contre les troupes marocaines, témoignent à n'en pas douter d'une action coordonnée en vue de faire de l'Algérie l'ultime bunker du parti unique, des potentats policiers étant donné la nature fictive du FLN. Le système éducatif est à l'image de la politique générale de déracinement culturel et civique. Cette vitrine a peur de la comparaison. Le monstre froid ne peut plus dissimuler la grogne des écoliers, des lycéens, des étudiants et de leur mère. Ce n'est certainement pas la faute à Descartes si les satrapes de par le monde oublient qu'ils peuvent perdre le pouvoir aussi méthodiquement qu'ils l'ont usurpé.

6^e Congrès du FLN
LES TENSIONS S'AIGUISSENT

Le mois d'août et surtout septembre auront connu une intense activité politique avec les assemblées générales des Kasmates. Ces dernières ont élaboré un document (avant-projet) qui sera discuté et enrichi au congrès et les assemblées de wilayates qui ont eu lieu durant tout le mois de septembre. Les militants doivent y adopter un rapport de synthèse qui sera présenté aux travaux des conférences régionales (prochaine étape). Mais certaines wilayates sont en avance, leur délégués à ces conférences ont déjà été élus ! Toutes les informations et les échos qui nous parviennent font état du déploiement de beaucoup d'efforts pour donner à la préparation de ce congrès une image exemplaire du point de vue de la démocratie. Cela ne trompe pourtant que ceux qui le veulent bien, car il est des vérités qui sont difficiles à masquer, comme la tenue, par exemple, de chaque conférence de wilaya dont le déroulement est quasi-rituel : le Mouhafadh fait une allocution d'ouverture déclarant que tout militant est libre de dire ce qu'il veut, mais les intervenants sont filtrés et contrôlés. Plus grave encore, les rapports enrichis ne sont mis à la disposition des militants que le jour même de la conférence (un rapport sur l'organisation du parti et l'autre sur la politique de développement global), ce qui limite, on en convient, leur enrichissement ! Les discours des Mouhafadh sont un exemple de stéréotype. Ils rappellent inlassablement et unanimement que le congrès sera une étape historique, et que tout porte, dans la situation nationale algérienne, à se féliciter des cinq années passées ! Pensez-ils vraiment que leur optimisme démesuré puisse être partagé par une population qui mesure chaque jour le fossé qui la sépare de telle affirmation ? Le texte en lui-même (rapport enrichi) n'est pas, non plus, une nouveauté : il parle de renforcer le rôle du parti dans tous les domaines, de lutter contre la bureaucratie et la corruption, il déplore le manque de conscience politique et le sens des responsabilités au ni-

veau des APC et des APW (qui s'ajoute au manque de coordination et de bon fonctionnement de ces institutions). Enfin, le rapport traite des grandes réformes en vue et insiste sur l'efficacité de l'autonomie des entreprises et la réorganisation du secteur agricole.

Après vingt-six ans d'indépendance, les rapports enrichis présentés au congrès du FLN prennent un caractère de litanies. Quelle que soit la situation ou les hommes en place, on retrouve les mêmes caractérisations : manque de conscience politique, absence du sens de responsabilité, gâchis des compétences, gaspillage, corruption, pénuries, inégalités sociales criardes, absence de libertés démocratiques. Comment penser, dans ces conditions que le sixième congrès résoudra ces problèmes ? L'homme de la rue n'est pas dupe mais aucun n'a les moyens de contester, et Chadli placera ses hommes pour la continuité. Un journaliste racontait (en privé), que cinq jours après les manifestations en Birmanie, on leur avait interdit d'évoquer à leur propos, « le parti unique au pouvoir, libéralisation, pluralisme, démocratie, l'armée au pouvoir depuis 1962, vingt-six ans de dictature ». La raison : trop de ressemblances avec l'Algérie, comme si l'opinion publique ne l'avait pas remarqué ! Tout ce climat dénote le peu de sérieux dans lequel a été préparé ce congrès. Beaucoup de démagogie pour des assemblées générales (juillet), des Kasmates bacées (militants en vacances). On veut préparer une ligne politique, le programme politique du FLN passera de toute façon : les réfractaires seront sur la touche (boumediennistes, communistes, intégristes...). Le peuple a été écarté d'une étape historique (le sixième congrès), on décide de son avenir et pour faire croire que la base militante a participé à l'enrichissement, on organise des assemblées générales, des conférences de wilaya, des congrès régionaux... On ne décide pas seul quand il s'agit d'un « tournant décisif pour le pays ».

Mohamed BEN ALI

La décision de fermeture des établissements de l'OUCFA intervient à quelques semaines de la tenue du sixième congrès du FLN et sur un thème qui se prête assez bien à une surenchère démagogique. Depuis quelques mois, les partisans d'une arabisation plus poussée réclament avec insistance certaines mesures en matière d'arabisation qu'ils jugent freinée par la politique de libéralisation de ces dernières années. Certains jusqu'au boutistes vont jusqu'à réclamer de « déchoir de sa nationalité tout Algérien ne sachant pas parler arabe ». Il est donc probable qu'à l'approche de l'ouverture du sixième congrès du FLN, les promoteurs de la politique de libéralisation ne veulent pas prêter le flanc à la critique. Cette affaire a donc une dimension hautement symbolique et se présente comme l'un des symptômes d'un contentieux beaucoup plus large qui oppose, au sein du régime, les tenants d'une politique culturelle et scolaire basée sur le renforcement de l'arabisation (totale et immédiate) et les partisans d'une politique de libéralisation qui penchent davantage pour une halte dans le processus de généralisation de la langue arabe (cf. les difficultés rencontrées dans le système éducatif) et une plus large ouverture à l'apprentissage des langues étrangères. Vieux débat qui ressurgit à chaque période de recomposition des forces au sein du pouvoir.

Les quelques centaines d'élèves qui se retrouvent exclus des établissements de l'OUCFA font à l'évidence partie du tribut que l'« aile libérale » doit payer pour sauvegarder l'unité du pouvoir.

Saïd ARILES

ARMÉE

La grande muette bégayerait-elle ?

Des signes de plus en plus apparents indiquent que l'armée, le corps le plus puissant de l'Etat, est divisé sur les orientations politiques mises en avant par Chadli. L'absence d'un dirigeant charismatique auquel s'identifierait l'armée, comme au temps de Boumedienne, pose un problème d'équilibre politique. Différents clans se sont donc constitués et sont prêts à se livrer bataille.

La grogne dans l'armée est bien réelle et se manifeste, à l'approche du congrès du FLN, de manière pressante. Les manquements à la discipline et les rumeurs bien dosées, les prises de position politiques clandestines, portent atteinte gravement à la cohésion de l'ANP.

Un signe révélateur de ce nouvel état d'esprit au sein des forces armées : la circulation de deux tracts, le premier s'en prenant au général-major Belhouchet, chef d'état-major, vice-ministre de la Défense et membre du BP du FLN (voir *Libre Algérie* n° 15) et le second datant au début du mois d'août, dénonçant la perspective d'un troisième mandat présidentiel de Chadli.

Le mécontentement des militaires est dû à une accumulation de crises qui n'ont, depuis plusieurs années, trouvé de solution. La vieille querelle entre le général major Benloucif¹ et l'amiral Benyelles² a laissé d'importantes séquelles tout en introduisant de nouvelles habitudes de règlement de comptes publics.

Une vieille querelle empoisonnante

Une discorde entre les deux officiers — depuis révoqués —, relevant théoriquement d'un problème de prérogatives et d'attributions, a pendant longtemps empoisonné l'atmosphère du haut commandement militaire algérien. Le différent tranché par Chadli, d'une manière on ne peut plus illicite et arbitraire, a choqué plus d'un officier. En effet, un conciliabule clandestin et informel réunissant quelques cadres du parti, membres du gouvernement et officiers de l'armée, tous issus de l'Est algérien, a réglé le contentieux en faveur de Benloucif.

Le sentiment régionaliste a primé sur toute autre considération entraînant par là-même, le chef de l'Etat dans un engrenage terrifiant ou l'illégalité l'a disputé à la conspiration. La solution ainsi adoptée est éloquentes quant au fonctionnement du système. Depuis l'amiral Benyelles, rendu à la vie civile, a été nommé ministre.

Quant au général-major Benloucif, qui nourrit d'autres ambitions, il ne s'endort pas sur ses lauriers ! Fort du soutien du chef de l'Etat, dont il est proche, il place ses hommes de confiance à des postes stratégiques et sensibles.

Sur le plan international, il mène une politique active de diversification de l'approvisionnement en matière d'armement.

Il était défini, à l'époque, comme pro-américain. Chadli se rendit compte de la soudaine montée du général major lors de son périple sud-américain. Il découvrit l'existence de contrats d'achats d'armements avec le Brésil passés par Benloucif, sans que lui, le chef de l'Etat, chef des armées et ministre de la Défense n'eut été mis au courant. Plus grave encore, la seule personne à être dans la confiance au niveau de la présidence de la République étant le lieutenant-colonel Bendahmane, chef du protocole de Chadli, mais surtout homme de confiance du chef de l'état-major. Le couperet est vite tombé, Benloucif est démis de ses fonctions, Bendahmane est radié et tout le service du protocole passé au peigne fin, puis révoqué. Une cinquantaine d'officiers, soupçonnés à tort ou à raison d'être complices de Benloucif, sont mis à la retraite ou versés dans les cadres de réserve de l'armée. L'importance du réseau démantelé est à la mesure de l'ambition du projet, il s'agissait bel et bien de la préparation d'un coup d'Etat.

La sécurité militaire n'est pas épargnée par les purges puisque le colonel Bahloul Athmane, dit Rachid, préposé à la reconnaissance auprès de l'état-major, est relevé de ses fonctions. Son appartenance à l'ancienne équipe de Merbah, fragilise encore davantage sa position.

L'affaire du colonel Badredine

Une nouvelle affaire dans laquelle est impliquée le colonel Badredine, directeur de l'action sociale au ministère de la Défense, accusé de détournement de deniers publics, éclaire un autre aspect du marasme que connaît l'armée. L'enquête a révélé que de nombreux officiers émergeaient illégalement au budget de l'Etat et que la corruption a atteint tous les échelons de l'armée.

A l'heure actuelle, Badredine est emprisonné à Blida, attendant son procès, si jamais il a lieu. En effet, il ne serait pas étonnant qu'une forte sourdine soit mise à cette affaire bien compromettante, car il paraît bien difficile de faire porter le chapeau d'un tel niveau de corruption et de népotisme à une seule personne sans que l'institution tout entière ne soit éclaboussée. Certains présentent ce scandale comme la suite logique de l'éviction de Benloucif dont Badredine était un proche.

L'affaire Badredine, présentée officiellement comme un acte délictueux, ne cache pas le profond malaise du corps militaire, d'autant plus difficile à gérer qu'il se situe explicitement sur le terrain politique.

De sérieux problèmes

Si les ambitions personnelles contribuent à la détérioration du climat au sein de l'armée, d'autres considérations, autrement objectives, suscitent des clivages politiques qui s'organisent en véritables contre-pouvoirs.

La proposition de Chadli de réorganiser l'ANP sur une base classique de commandement autonome au niveau national des trois armes (terre, air, mer), a provoqué une levée de boucliers chez les généraux. La décision du chef de l'Etat, qui veut casser, ainsi, l'ancienne organisation territoriale dans laquelle un chef de région militaire a sous son commandement les trois armes, a pour but de prévenir une situation de putsch militaire, situation qui demeure potentielle. Le chef des armées a été contraint, sur cette question, d'opérer un recul tactique en attendant la tenue du sixième congrès du FLN.

Une mésaventure, qui confine à un affrontement, a accéléré le processus de formation des clans désormais établis. La normalisation des relations avec le Maroc menée par Chadli, sans consultation de tous ses généraux, n'a fait qu'ajouter un peu plus de mécontentement chez les militaires.

La combinaison de tous ces facteurs et l'ambition des différentes personnalités du régime dans la succession de Chadli ont abouti à une profonde division de l'armée. A l'approche du sixième congrès du FLN, celle-ci entend, malgré tout, rester maîtresse du jeu comme cela a toujours été dans le passé. Trois grands clans se sont donc constitués, ils ne sont pas rigides et les alliances de circonstance ne manquent pas.

Le pôle « technico-professionnel »

Une partie du corps militaire base son action sur l'efficacité technique. Mettre en place une armée capable de gagner une guerre moderne est sa devise. Elle n'est pas rassurée par Chadli. D'où une écoute favorable au

discours de Taleb-Ibrahimi qui tient le chef de l'Etat pour un incompetent. Le ministre des Affaires étrangères prône une politique ambitieuse à la mesure de la place de l'Algérie dans la communauté internationale. Cela n'exclut pas, bien sûr, la surenchère ni un « impérialisme » sur les petits Etats du tiers monde. La méconnaissance de Chadli des dossiers internationaux, illustrée par des discours publics et des interviews qualifiées de médiocres, renforce ce clan dans sa détermination. Il est composé des généraux-major Nezzar et Abderrahim, tous deux chefs d'état-major adjoints du général Hadjeres, inspecteur général des armées et du général Benmaâlem. Les militaires de ce clan veulent, disent-ils, rétablir la dignité de l'armée, atteinte par les décisions approximatives et minées par la concussion. Une équipe qui a l'avantage d'avoir des hommes bien placés et le seul général algérien capable de mener une attaque militaire combinée sur les trois théâtres d'opération, air, terre, mer ; Khaled Nezzar. Ce dernier a pris la tête de cette coterie qui ne se refuse pas un brin de cour au « clan orthodoxe ».

Le clan de l'« orthodoxie »

Le vieux personnel militaire, issu de l'armée des frontières, élevé dans l'ombre de Boumedienne, ne comprend pas les évolutions qui affectent l'armée. Politiquement, ce clan trouve un prolongement dans le parti parmi les caciques. Le général-major Abdellah Belhouchet se trouve à sa tête pour défendre les intérêts de cette équipe, il y est secondé par le général Attailia (chef de la première région militaire), et les généraux Habib Khellil, Guenaïzia ainsi que le colonel Betchine des services spéciaux. Pratiquant le culte du passé glorieux de l'arabisme, ces généraux ont une influence sur les colonels et les commandants nostalgiques de l'ère de Boumedienne. Globalement, ils remettent en cause toute la politique de Chadli tant dans ses aspects internationaux que nationaux. Ils souhaitent, notamment, un resserrement des liens avec l'URSS et une alliance stratégique avec la Libye. Deux lacunes fragilisent la position de ce groupe, dont Messaâdia exprime politiquement les aspirations : les bonnes relations qui existent entre Belhouchet et Chadli et surtout la base régionaliste de l'équipe (Est algérien). Plus que tout autre pratique, le régionalisme est le moteur politique des orthodoxes.

Le groupe de la présidence

Le président de la République en tant que chef des armées et ministre de la Défense en titre détient l'essentiel du pouvoir. Il a même innové par rapport à Boumedienne, en créant de nouveaux postes : l'Inspection générale des armées et surtout l'Etat-major, poste supprimé depuis 1967, à l'occasion du putsch raté du colonel Zbiri. La montée de la grogne dans l'armée a décidé Chadli à jouer de son autorité et il ne s'en prive pas. C'est pour cela que ses adversaires lui font porter le chapeau de tous les maux que connaît l'institution, ainsi qu'à son équipe, incarnée par le général Larbi Belkhir, chef de cabinet de Chadli. Le pouvoir décisionnel de ce dernier, jugé trop important pour sa fonction, est largement décrié.

Le chef de l'Etat peut s'assurer du concours d'un de ses autres fidèles le général Mustapha Cheloufi, secrétaire général du ministère de la Défense et du général Abbas Ghezziel, chef de la Gendarmerie. Enfin, le président compte énormément sur la loyauté du chef des services spéciaux (Sécurité et prévoyance), le général Medjdoub Lakehal-Ayat, qui tente de jouer le rôle de « transclans ». Ceci étant, personne n'oublie le rôle joué par la SM contre le règlement du contentieux avec le Maroc en collaboration avec Messaâdia et Taleb Ibrahimi.

Enfin, un autre personnage prend une place grandissante au sein de l'équipe présidentielle, le lieutenant-colonel Toufik, chargé de la coordination des services de sécurité de la présidence (sécurité et prévoyance, gendarmerie et DGSN). Chadli et son entourage attendent donc avec impatience le sixième congrès du FLN pour remettre de l'ordre dans la maison.

Si dans le civil, les équilibres finissent le plus souvent par se négocier, dans l'armée c'est un exercice beaucoup plus difficile et qui comporte parfois beaucoup plus de périls. Le spectre de la déstabilisation est loin d'être conjuré.

Arezki MEZIANE

1. Ex-chef d'état-major.
2. Ex-secrétaire général du ministère de la Défense.

REORGANISATION ECONOMIQUE

Que mille entreprises s'épanouissent !

Depuis 1980, peu après le décès de Houari Boumediene, la réorganisation de l'économie algérienne, sera à l'ordre du jour. La faillite du modèle économique en place, puis l'effondrement du prix du pétrole, vont accélérer la mise en œuvre d'une politique libérale qui entraînera un certain nombre de changements, notamment dans la structure de la production et de la commercialisation. Des appels répétés seront lancés pour que les Algériens libèrent leur esprit d'entreprise et se lancent à la conquête des marchés extérieurs. Le secteur privé, longtemps villipendé, est désormais l'objet de beaucoup de sollicitude. L'heure est aujourd'hui à l'exportation et à la recherche de devises. Cette nouvelle situation va avoir des effets jusque dans la vie de tous les jours.

Au lendemain de l'indépendance, une politique de développement basée sur la théorie, alors très à la mode, de l'« industrie industrialisante » sera mise sur pied à grand renfort de publicité. A ce mythe de puissance industrielle s'ajoutera une politique agraire tous azimuts qui mettra à mal le principal moyen d'existence d'une grande masse d'Algériens : l'agriculture. Grâce aux revenus pétroliers, l'argent ne manquait pas, nos dirigeants pouvaient donc s'autoriser toutes les folies. Mais les méfaits de ce choix de développement ne tarderont pas à se faire sentir. Les nombreux ratés de ce modèle industrialo-agricole inciteront à un changement de cap que le décès du colonel Boumediene accélérera. En effet, depuis 1980, la réorganisation de l'économie devient une des préoccupations essentielles des nouveaux dirigeants. Le « réalisme chadlien » ne date donc pas de 1986, quand bien même les autorités déclarent avec insistance que la politique actuelle traduite par des mesures d'austérité (et une certaine libéralisation) est une réponse à la crise internationale et à la chute des revenus pétroliers. Les premiers jalons de cette inflexion ont été posés dès 1982 : restructuration foncière (on cesse de parler de village de la révolution agraire) et adoption de la loi sur l'accession à la propriété foncière agricole (AFPA) ; restructuration des sociétés nationales en entreprises (c'est le mot *charikat* qui est utilisé depuis). Ces sociétés trop puissantes politiquement (à l'exemple de la SONATRACH) mais souvent inopérantes sur le plan économique vont être réparties à travers le territoire.

L'entreprise à l'honneur

Dans ce nouveau dispositif mis en œuvre par l'équipe Chadli, l'entreprise est à l'honneur. L'abandon des grandes sociétés nationales (grosses dévoreuses de budget et déficitaires pour la plupart) va amener donc un changement au sein de l'appareil productif et à la création d'entreprises plus petites. Jusqu'ici, la rente pétrolière agissant en anesthésique a réussi à dissimuler l'extrême faiblesse voire les contre-performances de beaucoup de sociétés nationales que l'Etat maintient artificiellement en vie à grand renfort d'injection de capitaux. L'assèchement de la manne pétrolière va mettre un terme à cette situation et nos dirigeants ne trouveront de planche de salut que dans la libération de l'esprit d'entreprise. Désormais, l'Etat ne prend

plus en charge la gestion des entreprises publiques. Il n'est plus qu'un actionnaire (seul le capital de l'entreprise demeure la propriété de l'Etat). L'entreprise doit se débrouiller seule et cette autonomie de gestion impose une rentabilité. Fontionnant selon les règles de l'économie de marché, elle sera jugée selon ses performances. A cet égard, la sanction économique remplace la sanction administrative qui prévalait jusque-là. En décembre 1986, lors d'un discours devant les cadres du FLN, Chadli mettra l'accent sur les défaillances de l'appareil de production algérien affirmant entre autres que « les injonctions administratives étaient de plus en plus inadaptées à l'heure actuelle ». Avec les nouvelles mesures, les premières conséquences sont l'élimination des « canards boiteux » et de nombreux licenciements venant augmenter le contingent des chômeurs. Du côté des industriels, on jubile : « Maintenant je fonce, déclare l'un d'eux. Je rentabilise les ateliers. J'organise moi-même la maintenance des machines. La commercialité est à l'ordre du jour. Je développe mon marketing. Au bout de la chaîne, j'avais des réceptionnaires passifs aujourd'hui j'ai des clients qui discutent. »

Pour mieux assurer cette autonomie, le ministère de la Planification est supprimé et remplacé par un conseil de planification. Des orientations nouvelles ainsi décidées vont amener à une réorganisation du commerce exté-

rieur afin de permettre aux entreprises de jouer le nouveau rôle qui leur est dévolu et d'assurer une meilleure rentabilité de l'appareil de production nationale. Jusqu'ici les entreprises algériennes ont été tenues à l'écart du mouvement du commerce international (l'Etat en avait aussi seul le monopole). A cet égard, le code des marchés publics est supprimé et l'application aux EPE du code de commerce va permettre (aux entreprises) de traiter de gré à gré avec leur partenaires étrangers, alors que le marché devient la seule référence.

A la conquête des marchés extérieurs

Ces nouvelles dispositions rentrent dans le cadre des préoccupations du pouvoir qui sont d'exporter à tout prix et de faire rentrer un maximum de devises. Car ce qui est reproché au secteur industriel public, c'est précisément de ne pas produire de devises, quand bien même l'industrie implantée depuis l'indépendance n'a pas été programmée pour l'exportation, l'objectif déclaré ayant été la structuration d'une économie auto-centrée, orientée vers la satisfaction des besoins nationaux. Le tarissement du robinet des devises pétrolières va donc inciter l'Etat à demander aux entreprises nationales de partir à la conquête des marchés extérieurs. Pour cela, ils doivent prendre contact avec ces marchés

afin d'organiser au mieux leurs exportations et adapter leurs produits aux exigences de leur clientèle étrangère. Des réunions ont lieu pour familiariser les chefs d'entreprises aux techniques du commerce international. Afin de développer l'« esprit de conquête », seules les entreprises affichant un programme à l'exportation pourront bénéficier d'un budget-devises et des moyens de financer leurs importations. Depuis mai 1988, les entreprises publiques peuvent en outre détenir des comptes-devises en dinar convertible (EDAC) réservés, jusqu'ici, aux entreprises privées. De même que, depuis le début de l'année, les formalités d'exportation d'échantillons ont été considérablement allégées et se font désormais par une simple lettre à la douane. De cette façon, les entreprises pourront mieux faire connaître leurs produits à l'étranger. Cet encouragement à l'exportation a fait que les entreprises négligent de plus en plus le marché intérieur, ce qui a pour effet de développer les pénuries et les files interminables devant les *Souks el fellah* et les grands magasins publics. Ainsi les entreprises ENIEM et ENIE (électroménager) exportent réfrigérateurs, téléviseurs... à l'étranger, alors que la demande intérieure n'est même pas satisfaite et que ce matériel se vend au marché noir à des prix dépassant tout entendement.

Pour renforcer cette restructuration économique et les mesures

libérales qui en ont découlées, les banques ont vu leur rôle devenir purement financier. Elles ne s'occuperont donc plus de l'attribution des licences d'importations, de devises ou autres documents administratifs.

Une attention particulière pour le privé

Dans cette réorganisation économique, le privé, appelé à l'occasion « *petit capitalisme non-exploiteur* » n'est pas oublié. Bien plus, il est à l'honneur et fait l'objet de beaucoup de sollicitude. La loi de 1982 sur les investissements est en cours de révision afin de permettre une libre création d'entreprise soumise à la loi du marché. L'opérateur privé ne sera plus limité à une seule activité et les non-résidents pourront désormais investir en Algérie (il s'agit là, à n'en pas douter, d'un appel du pied en direction des émigrés). Les projets agréés par la commission pour la création d'entreprises se verront accorder de larges facilités (prêts bancaires, autorisation d'importer) et les formalités administratives simplifiées. Les banques qui, jusqu'ici, ne pouvaient financer plus de 30 % de la valeur d'un projet, peuvent désormais prêter jusqu'à 70 % (de sa valeur). La Chambre nationale de commerce (CNC) a, en outre, été réorganisée et est « chargée de s'occuper de l'affectation de l'ensemble des programmes d'importation réservés au secteur privé (y compris ceux gérés par les monopoles). A ce titre, la CNC est associée aux travaux de la commission nationale d'agrément et en fonction de leurs implantations, les chambres de commerce de wilayas sont associées aux travaux des commissions d'agrément de wilayas. »

L'Office national pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé national (OSCIPI), qui mettait en œuvre les procédures d'agréments de projets privés, est rattaché à la CNC. Parmi les tâches confiées à celle-ci figurent aussi le développement de la sous-traitance et une contribution à la planification des importations destinées au privé.

Autonomie des entreprises publiques, encouragement du privé, réformes libérales, décentralisation régionale, les transformations vont bon train dans le régime de Chadli qui s'accroche à toute les bouées pour sortir du marasme économique.

Walid BELAID

1. *Géo*, n° 114, août 1988, spécial Algérie.

QUELQUES MESURES INCITATIVES

Entreprises publiques :

- Certaines matières premières, produits, ou les emballages rentrant dans une production algérienne destinée à l'exportation, peuvent être importés librement.
- Le délai maximum de 120 jours pour rapatrier les fonds tirés des exportations est supprimé.
- Des crédits à l'exportation peuvent être accordés par les banques algériennes.
- Des cartes de crédit peuvent être obtenues directement auprès des banques.
- Les entreprises publiques peuvent détenir des comptes-devises, le montant a été porté de 4 à 10 % de la valeur des exportations.
- Pour favoriser les exportations de service, les entreprises d'ingénierie et de travaux peuvent s'associer à des étrangers et constituer des *trading* avec le siège à l'étranger.

- Création de représentations commerciales de l'Algérie à l'étranger (deux représentants à Odessa et Tripoli).

Privé :

- Pour les activités jugées prioritaires pour l'économie nationale, certains avantages sont accordés au privé :
- Accès aux équipements.
- Approvisionnement en matière première et demi-produits.
- Avantages fiscaux et financiers.
- Accès prioritaires aux terrains.
- Les activités prioritaires :
 - Fabrication des biens d'équipements.
 - Industrie agro-alimentaire.
 - Tout projet aux transformations de matières premières et demi-produits locaux dont l'intégration avoisine les 100 %.
 - Tourisme.

- Transport de marchandise et de voyageurs (par route).

- Infrastructure de sport et de loisirs.

- Bâtiment.

- Travaux de forage, d'irrigation et mise en valeur.

Les activités non-prioritaires : elles comptent les secteurs de la transformation saturés (biscuiterie, limonaderie, chaussure, etc.) et sont exclus des avantages accordés aux activités prioritaires.

Les activités de second degré : les projets retenus peuvent bénéficier de l'accès aux équipements et des approvisionnements en matières premières et demi-produits par le biais de monopole ou des importations spécifiques. La sélection se fait en fonction de critères comme : taux d'intégration minimum de 50 %, bilan devises positif, création d'emplois, localisation.

PENURIES D'EAU... Les robinets sont à sec !

La sécheresse et la canicule (plus de 40 ° à Alger ces dernières semaines), qui ont sévi durant la saison estivale, ont projeté au premier plan de l'actualité le douloureux problème de l'eau, véritable casse-tête pour la grande masse de la population qui subit depuis de nombreuses années un rationnement draconien. Les restrictions d'eau viennent ainsi s'ajouter à la longue liste des pénuries en tout genre que connaît le pays.

— Garçon, un café, s'il vous plaît !

— Je regrette, on ne sert pas de café aujourd'hui parce qu'il n'y a pas d'eau.

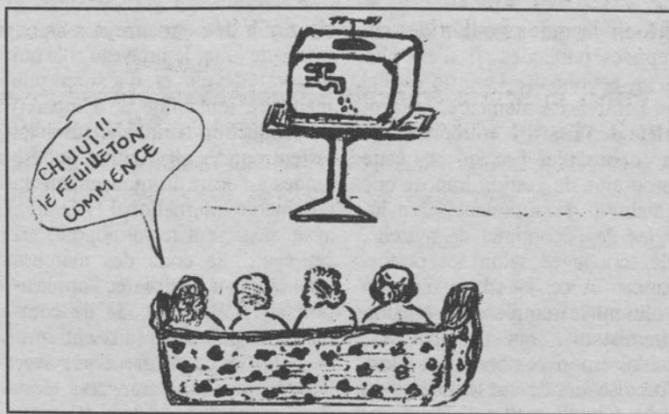
Que de fois n'avons nous pas entendu cette réponse à Alger. Le problème de l'eau, qui sévit depuis des lustres, se pose chaque année d'une manière de plus en plus alarmante. Alors que le désert avance imperturbablement et que le Sahara grignote près d'un centimètre chaque année (faute d'une politique de reboisement efficace), la raréfaction de l'eau dans beaucoup de villes et villages du pays suscite à juste titre quelques craintes que ne semblent pas partager les autorités.

L'Algérie possède trente six barrages environ à travers le territoire national (près d'une vingtaine ont été construits avant 1962) qui fournissent 1,6 milliards de mètres cube d'eau. Ce chiffre qui peut paraître important n'a cependant que très peu progressé depuis l'indépendance, alors que la population a plus que doublé et que de nou-

même que l'on met en avant l'éternel problème des fuites.

Des installations de l'époque coloniale

Ce type de discours est claironné inlassablement depuis l'indépendance. Or depuis 1962, les choses ont considérablement évolué, l'urbanisation du pays s'est accélérée, la population s'est sensiblement accrue et, avec elle, de nouveaux besoins. Par ailleurs, l'exode rural (et l'appel vers les villes) n'a pas été accompagné de mesures nécessaires sur le plan de l'alimentation en eau potable. Dans de nombreux quartiers de la capitale et de nombreuses autres villes algériennes, les installations datent de l'époque coloniale. Les canalisations vieillottes, bricolées à l'occasion mais rarement entretenues, provoquent régulièrement des fuites (on parle de plus de 11 000 fuites en 1987 pour la seule agglomération d'Alger). Cet état de précarité aboutit à de conti-



et autres récipients est devenu une image coutumière de l'Algérie d'aujourd'hui. A peine âgés d'une dizaine d'années, ces gosses des quartiers populaires s'en vont chaque jour à la quête du précieux liquide. On les voit déambuler dans les rues d'Alger ou d'Oran, titubant sous le poids des lourds seaux d'eau, leurs petits bras tendus comme s'ils allaient se briser. Ils iront ainsi tous les jours remplir leurs bidons à des stations d'essence, des bouches d'eau, chez le boulanger du quartier ou chez toute personne ayant la chance d'avoir ce don du ciel.

Farid, lui, habite les hauteurs d'Hussein Dey. Toutes les nuits il règle son réveil à deux heures du matin afin de faire sa provision d'eau pour la journée. Cette opération il la répète depuis des années. Dans son minuscule appartement s'alignent toutes sortes de récipients pouvant recueillir ce bien rare. « Je fais cette gymnastique du 1^{er} janvier au 31 décembre et ce depuis des années, nous dit-il avec une pointe de lassitude dans la voix. Voilà des années que l'on nous promet la fin de ce cauchemar, mais il n'y a toujours rien et dire que certains possèdent même des piscines ! » ajoute-t-il d'un ton de révolte contenue. Contrairement aux apparences, Farid pourrait appartenir à la catégorie des privilégiés. En effet, nombreux sont ceux qui n'ont même pas cette chance de voir l'eau couler chez eux même à une heure aussi matinale.

La valse des jerricanes

Nordine, nouveau marié, vient juste d'emménager sur les hauteurs de Bab El Oued. Il habite au troisième étage d'un petit immeuble qui jouxte une résidence officielle. « J'ai oublié jusqu'au bruit d'un robinet qui coule », nous dit-il. Si je vis d'amour, je n'ai pas d'eau fraîche, ajoute ce boute-en-train, un rien ironique. Pourtant, en face,

ils trouvent le moyen d'arroser leur pelouse tous les matins ! Moi, je stocke des bouteilles d'eau minérales et j'achète deux jerricanes à mon voisin boulanger tous les soirs à mon retour du travail. »

Face à de telles obligations, chacun y va de son ingéniosité. Ceux qui ont la chance de posséder un lopin de terre, creusent un puit espérant ainsi trouver l'eau qui mettra fin à leurs tracasseries. Moh-Cherif, lui a trouvé un autre moyen. Il habite à Kouba, il est commerçant. Il nous parle avec fierté de sa trouvaille : « J'ai installé une citerne et je me fait livrer l'eau une fois par semaine. De cette façon j'ai réglé définitivement le problème des pénuries et des coupures incessantes. » Pour ceux qui n'ont pas ces possibilités, c'est l'état de précarité qui perdure. Ce manque d'eau renforce l'insalubrité et les risques de maladies.

De nombreux cas de maladies

D'ailleurs un rapport du ministère de la Santé de cette année reconnaît les « proportions alarmantes de l'épidémie des maladies à transmission hydrique » tout en soulignant « l'immense retard accumulé dans le domaine de l'eau potable ». Les nombreux cas enregistrés quotidiennement dans les hôpitaux témoignent, si besoin en est, de la gravité de la situation. En effet, il ne se passe pas un jour sans que l'on ne signale plusieurs cas de dysenterie, de typhoïde, d'hépatite². Le fait que la prise en charge de ces maladies atteint la somme élevée d'un milliard de dinars par an est la preuve du sérieux risque que représentent le manque d'assainissement, l'insuffisance de l'eau potable, de l'hygiène alimentaire et de l'environnement. Le risque est d'autant plus grand que la démission des services publics, la démographie, l'absence de mesures adéquates, tout cela a abouti à une dégradation de l'environnement. Beaucoup

d'Algériens résignés, lassés par une lutte inégale, semblent, en outre, « s'accommoder de plus en plus à des situations humiliantes comme si toute éthique de valeurs élémentaires avait déserté leur champ existentiel ». Il est donc urgent que des mesures soient prises pour mettre fin à une situation qui se détériore au fil des années. Il est vain de vouloir dissimuler ses carences en avançant un prétendu problème de devises alors qu'il y va de la vie et de l'avenir de la population. La sécheresse qui sévit depuis quelques années n'est pas faite pour arranger les choses. Plusieurs barrages risquent de disparaître, alors que les réserves deau baissent d'année en année. Cette situation pose un sérieux problème. Va-t-on utiliser pour l'alimentation en eau potable des barrages qui étaient, jusqu'ici, réservés à l'irrigation ? Or, nul n'ignore que pour la deuxième année consécutive, l'agriculture algérienne est déficitaire. La récolte de céréales devrait diminuer de 40 à 60 %, de même que celle du cheptel devrait baisser d'un tiers. Si, au Sahara, la production de fruits et légumes devrait augmenter cette année (grâce à l'utilisation des nappes phréatiques), au Nord, les prévisions sont pessimistes.

Comme on peut le constater, le problème de l'eau devient de plus en plus préoccupant et devrait faire l'objet d'une plus grande attention. Le danger est d'autant plus grand que le déboisement du pays va bon train et que les réserves en eau sont à la baisse. Des mesures énergiques doivent être prises au plus vite si l'on ne veut pas connaître la situation de certains pays d'Afrique ou d'Amérique latine.

Walid BELAID

1. Libre Algérie, août 1988, « Folies en temps de crise ».
2. Nul n'a oublié les cas de choléra soignés ces deux dernières années.

LES GRANDS BARRAGES

Période	Nombres	Volume (M.m3)
avant 1962	14 (dont un destiné à la production électrique)	500
1963-1979	8 (dont 2 surélévation et 1 pour la production électrique)	400
1980-1988	14	700
En construction	12	560

Sources : ministère de l'Hydraulique (Algérie Actualités 11-17 août 1988).

veaux besoins se sont créés. Ces barrages (qui servent aussi à l'irrigation et à l'alimentation électrique) sont inégalement répartis à travers le territoire national, alors que les besoins ne sont pas les mêmes selon les régions, ce qui achève de noircir un tableau déjà chargé.

Pour justifier le manque d'initiatives en matière d'aménagements hydrauliques, les services publics mettent en avant le coût élevé de telles réalisations, qui sont l'œuvre le plus souvent de sociétés étrangères, et sont donc réglées en devises. La justification nous paraît quelque peu tirée par les cheveux et au demeurant malhonnête quand on connaît les sommes faramineuses dépensées par le régime pour des réalisations de prestige.

L'autre argument, que l'on entend invariablement dans la bouche des dirigeants, est « l'inconscience de la population qui ne sait pas freiner ses besoins, qui est trop gaspilleuse » de

nelles coupures intempestives. Ces coupures ajoutées aux tracasseries quotidiennes comme le chômage, les pénuries, les problèmes de transports, etc., ont achevé d'exaspérer la population du quartier populaire de la Casbah qui aura une réaction violente en 1985. En effet, lassée d'une situation qui n'en finissait pas, les habitants de la Casbah ont voulu manifester leur colère en se rendant en masse au centre d'Alger devant le siège du parti et de la wilaya. Cette manifestation sera d'ailleurs brutalement réprimée et pendant plusieurs jours l'armée encerclera la vieille médina.

Des pénuries à répétition

Ces pénuries d'eau, loin de s'estomper ont plutôt tendance à s'accroître au fil des années. Dès lors le spectacle de ces gamins trainant jerricanes, seaux, bidons

22 octobre 1956 UN RAPT SANS PRECEDENT

Deux ans après le début de la guerre de libération, son développement préoccupe plus d'un Etat, membre de la communauté internationale. Plusieurs pays du tiers monde apportent leur soutien au FLN au nom de la solidarité anti-impérialiste, lui permettant ainsi de remporter des succès diplomatiques tels que la participation de l'Algérie à la conférence de Bandoeng, obtenue par Hocine Aït ahmed et M'hamed Yazid, l'ouverture d'un bureau du FLN à New York et enfin, succès plus significatif, l'inscription de la question algérienne aux débats de l'assemblée générale des Nations Unies. Mais la percée diplomatique du FLN ne peut aboutir sans l'arrêt immédiat des combats.

L'effort militaire français s'intensifiant, la solution ne semble plus se trouver sur le champ de bataille. A l'impasse militaire s'ajoute la volonté politique des autorités françaises qui refusent toute idée de négociation. Les rencontres secrètes de Rome et Belgrade ont d'ailleurs échoué.

Le Maroc et la Tunisie, qui connaissent, du fait de leur soutien continu au FLN, des problèmes difficiles à résoudre (50 000 réfugiés algériens au Maroc, et 80 000 en Tunisie), proposent une solution de paix dans le cadre d'une fédération nord-africaine. Le roi Mohamed V et le président Bourguiba décident donc de convoquer une conférence sur le Maghreb à Tunis sous la forme d'une réunion tripartite élargie à l'Algérie. Afin de ne pas effaroucher les Français, Marocains et Tunisiens souhaitent une conférence discrète sans caractère officiel ni solennel, d'apparence un peu informelle.

Une agitation anormale

Des faits, apparemment mineurs, vont donner une nouvelle tournure aux événements et donner un large écho à la présence de la délégation du FLN au Maroc.

Premier incident : le 19 octobre, le cargo Athos battant pavillon soudanais est arraisonné au large des côtes algéro-marocaines. On découvre à son bord des armes destinées aux maquis algériens. Deuxième incident : la délégation du FLN, composée de Aït Ahmed, Boudiaf, Khider et Lacheraf (conseiller), bientôt renforcée par Ben Bella, se trouve à Tétouan où elle doit rencontrer le prince héritier Moulay Hassan. Après l'entre-

La délégation du FLN avant de s'envoler pour Tunis, le prince Hassan II l'accompagne à l'aéroport.



vue, le prince invite les Algériens à Rabat, capitale du royaume cherifien, où le roi doit les recevoir sans protocole ni cérémonial. Mais les journalistes sont aux aguets. Le 21, une deuxième rencontre est rendue publique et suivie d'un communiqué. Pour la police française il n'y a plus de doute « les chefs fellagha sont au Maroc ». Des dispositions sont alors prises et le 22 octobre, sur l'aérodrome de Rabat-Salé, l'agitation est grande. Tous les gestes des membres de la délégation extérieure du FLN sont épiés et les informations arrivent d'heure en heure au cabinet du général Lorillot, chef d'état-major.

Une décision prise à très haut niveau

Dès l'embarquement de la délégation du FLN, le général Lorillot consulte, à Paris, Max Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées, et à Bordeaux, Robert Lacoste, ministre résident de l'Algérie. Il obtient sans peine leur feu vert. La tâche des militaires est facilitée par le fait que la délégation du FLN a pris place dans un autre avion que celui du roi Mohamed V, qui ne pouvait s'encombrer de la délégation algérienne étant accueilli à Tunis par le doyen du corps diplomatique, monsieur Bruno de Lousse, ambassadeur de France.

Dans l'avion, où ont pris place en compagnie des Algériens les journalistes Christine

Darbar (*Al Istiqlal*), Eve Deschamps (*France Observateur*), Tom Braddy (*New York Times*) et d'autres, l'ambiance est gaie et les discussions vont bon train. Les dirigeants FLN envisagent une solution négociée avec la France. Mohamed Boudiaf et Eve Deschamps se risquent même à un pronostic optimiste : « Il n'y a pas une solution marocaine, une solution tunisienne, une solution algérienne, il y a une solution nord-africaine parce que il y a un problème nord-africain. Nous voulons une fédération des trois pays d'Afrique du Nord et ensuite conclure avec la France une alliance étroite. »

A ce moment-là, personne ne se doute que l'équipage de l'avion a reçu, à Palma de Majorque, des ordres de la police française pour ne pas éveiller les soupçons des passagers. L'hôtesse de l'air, Nicole Lambert, joue scrupuleusement son rôle jusqu'à l'atterrissage de l'avion sur l'aérodrome de Dar el Beïda, bouclé par des soldats en armes.

Les diverses réactions

En France, les réactions sont franchement favorables. La plupart des grands organes de presse ne font pas la fine bouche. Les uns félicitent le ministre Max Lejeune d'avoir eu le courage de prendre la décision malgré l'absence du président du Conseil, d'autres voient, dans cette action, la fin de l'ALN/FLN « désormais décapitée ». Néanmoins, certaines voix essaient de se faire entendre et regrettent que ces arrestations aient mis fin aux chances de tout règlement négocié du conflit. Le journaliste Claude Bourdet, parmi d'autres, ne mache pas ses mots contre le gouvernement de Guy Mollet. Au sein du gouvernement il y a unanimité excepté quelques nuances (Pineau) et une démission retentissante : Alain Savary, qui dénonce le caractère illégal et immoral de ces arrestations.

Les positions algériennes

En Tunisie et au Maroc, des manifestations de protestation

provoquent parfois des incidents graves, à Tunis notamment. Le roi du Maroc, qui s'estime attaqué dans sa dignité, proteste énergiquement auprès des autorités françaises et propose même l'échange de ses hôtes prisonniers avec celle de son fils, le prince héritier Hassan II. Mais

et l'extérieur que le différent entre Abane et Ben Bella avait encore accentué.

En effet, l'unanimité ne s'était pas réalisée autour des résultats du congrès de la Soummam, loin s'en faut, Ben Bella et Boudiaf les contestaient vivement, Khi-



Ben Bella, Khider, Lacherat, Boudiaf et Aït-Ahmed dans le fourgon cellulaire après leur capture.

rien ne brise la détermination française.

La population algérienne est ébranlée et désorientée par cet acte spectaculaire. Mais la lutte clandestine ayant ses propres lois, entre autres le secret, cette même population ne sait pas encore que l'exécutif du FLN n'est pas tombé.

A l'intérieur des rangs de la révolution, il y a certes du dépit mais le moral n'est pas entamé. Heureusement que la lutte armée repose beaucoup plus sur le peuple et que l'action appartient à l'initiative individuelle, fortifiée par l'attachement à une cause que ne pouvait atteindre réellement les arrestations d'hommes, aussi prestigieuses soient-ils (dans le cas présent, le prestige des otages n'est pas encore établi et certains d'entre eux sont même contestés).

D'aucuns ont même vu dans cette arrestation un argument dans la querelle entre l'intérieur

der restait dans l'expectative et Aït Ahmed soutenait le CCE.

Dérapage dangereux

Le rapt aérien de la délégation extérieure du FLN par les autorités françaises s'inscrit dans la suite logique des événements, marquée par la violation du droit international, acte qui inaugure une pratique dont l'occident aura, deux décennies plus tard, à subir les affres. Ce précédent dénote, par son côté spectaculaire, comment une démocratie parlementaire, de glissements en dérapages, en arrive à violer ses propres principes. Cela restera une constante dans la conduite des affaires indigènes. Et une nouvelle fois, la logique policière et la force des lobbies l'emporteront sur les lois de la République qui, il est vrai, sont déjà bien mises à mal dans cette tragédie qu'on appelle par euphémisme et démagogie « les événements d'Algérie ».

Tewfik Melloul

Lors de son passage à Paris le mois d'août dernier, maître Abdenour Ali Yahia, président de la LADH, a bien voulu répondre à nos questions. Depuis la réalisation de cette interview, beaucoup de choses se sont passées. En effet, dès la mi-septembre, maître Ali Yahia a été l'objet de menace de mort proférée par voix anonyme. Il a alors déposé plainte contre X. A la fin du mois de septembre, il s'est vu notifier une inculpation d'« atteinte aux corps constitués » et convoqué au tribunal d'Alger pour le lundi 3 octobre. Ce dernier acte est sans doute motivé par le fait que maître Ali Yahia avait tenu une conférence-débat le samedi 27 août 1988 à Paris, salle Albert de Lapparent.

Sur place, à Alger, où l'ambiance est à la préparation du 6^e Congrès du FLN, cette opération est interprétée comme un net durcissement du pouvoir qui fait suite à une succession d'événements significatifs : le barreau d'Alger a immédiatement réagi à cette nouvelle où quarante avocats se sont solidarisés avec leur confrère. De France, des avocats français se préparent à apporter leur soutien.

Libre Algérie — Cela fait trois ans que la LADH, que vous présidez, existe. Elle a subi la répression, elle est reconnue internationalement. Quelles sont les autres caractéristiques de cette ligue, ou plus simplement quel bilan tirez-vous de cette expérience sans doute courte, mais nécessairement enrichissante ?

Ali Yahia — En 1985, à la veille de la création de notre ligue, l'Algérie pouvait faire sienne la réponse du roi d'Espagne à la question que lui posait l'écrivain Jose Luis de Villalonga dans son livre *La Gangrène de l'humour* sur l'abus de pouvoir : « Il n'y a pas abus de pouvoir en ce pays, il n'y a que des abus d'obéissance ». La démission des intellectuels, la résignation du peuple ont servi à l'étouffement des libertés.

Dans un pays où le silence est imposé par la crainte qu'engendre la répression, et où, à force de se taire les citoyens ont perdu le droit à la parole, la création d'une ligue de défense des droits de l'homme, a été perçue par le pouvoir comme un véritable défi lancé par ses fondateurs, alors qu'ils n'ont fait que mettre en œuvre une liberté première, la liberté d'association qui leur était reconnue tant par la constitution de 1976 que par la déclaration universelle des droits de l'homme et les deux pactes internationaux sur les droits de l'homme signés par l'Etat algérien.

Notre action visait donc à mettre fin à une situation de non-droit où les Algériens sont traités comme sujets et non comme citoyens. Elle est, de ce fait, pédagogique.

Comme toute conquête humaine, les droits de l'homme sont encore fragiles, jamais acquis définitivement, toujours à défendre. Ils ont acquis droit de cité en Algérie grâce à l'activité de notre ligue. Notre ligue représente l'original des droits de l'homme en Algérie le reste n'étant que copie ou photocopie.

L.A. — Ne croyez-vous pas que le fait que le gouvernement ait

cru bon d'autoriser une LADH concurrente — donc légale — à travailler, amène à un plus grand respect des droits de l'homme en Algérie, ou bien pensez-vous qu'il s'agit là d'une simple diversion politique ?

A.Y. — Après avoir réprimé les droits de l'homme, le pouvoir tente à présent de les manipuler, de les récupérer d'en faire sa façade libérale. Il y a, au départ, la volonté inquiète du pouvoir de récupérer les droits de l'homme pour redorer son image de marque à l'étranger, ternie par la répression et la transgression de ses propres lois, de les exploiter à des fins de politique intérieure et extérieure.

La démarche du pouvoir, subtile, ne manque pas de sens politique mais ne fait pas figure de parangon des droits de l'homme.

Ceci dit, notre première réaction, après la création de la troisième ligue, a été de dire qu'il ne faut ni se dévorer, ni s'affronter, mais se tolérer et s'aider, chaque ligue gardant sa propre identité et sa propre vision de son action. Nul n'a le monopole des droits de l'homme, et il ne saurait y avoir une ligue hégémonique. Il ne faut pas se tromper de cible, encore moins de tir, ne pas regarder avec circonspection et méfiance encore moins avec hostilité une ligue qui a reçu précipitamment l'aval du pouvoir, ne pas avoir une attitude négative à l'égard d'une ligue qui défend, ne serait-ce qu'un pouce les droits de l'homme, parce que nous rejetons l'intolérance et le sectarisme.

L.A. — Il semble que les rapports entre les deux LADH sont plus cordiaux malgré le régime discrétionnaire en faveur de la LADH officielle, notion du reste antinomique de la philosophie des droits de l'homme, mais l'offensive de maître Brahimi contre la FIDH n'est-elle pas un signe de faiblesse ?

A.Y. — Les droits de l'homme ont acquis droit de cité en Algérie, chacun leur donnant la signification de son choix, mais il ne

faut pas oublier que ceux qui les ont combattus semblent depuis peu en découvrir les vertus, alors que d'autres ont bien payé pour savoir qu'ils ont eu tort d'avoir eu raison trop tôt.

Les rapports entre les deux ligues sont plus que courtois, cordiaux, amicaux et rien, en principe, ne doit les altérer. Nous avons une conception différente de la stratégie des droits de l'homme. Comment qualifier l'agression permanente de maître Miloud Brahimi à l'encontre de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) ? Chaque fois que l'occasion lui est offerte, maître Brahimi ne se prive jamais d'un violent réquisitoire contre la FIDH et les hommes qui composent sa direction. Le 16 juillet 1988, au cours d'une conférence de presse il a fait une déclaration excessive où l'esprit partisan a dominé sa pensée et s'est engagé dans la voie de l'anathème et de l'exclusive par des affirmations constituant des contre-vérités.

Il faut éviter à tout prix de substituer au débat d'idées une polémique personnelle, de tomber dans le radicalisme verbal, d'être frappé par l'incontinence médiatique, de se tromper d'adversaire, de faire un mauvais procès à la FIDH.

Les critiques sont d'autant plus mal fondées que, même en passant la FIDH et les ligues nationales qui lui sont affiliées au scanner, nous remarquerons quelles sont toutes dans la cohésion et la clarté et non la cacophonie, que la longueur d'ondes est la même en ce qui concerne les droits de l'homme partout où ils sont violés et particulièrement en Palestine. Parce que les droits de l'homme ont une valeur universelle, intrinsèque et concernent tous ceux qui rassemblent dans leur identité des éléments d'exclusion, qu'il s'agisse de la race, de la langue, de la culture ou de la religion.

La FIDH est une organisation sérieuse créée il y a cinquante-deux ans et qui possède un statut consultatif ou d'information auprès de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO...

Il faut avoir une vision éthique des droits de l'homme et non une vision politique.

L.A. — Dans votre combat, considérez-vous qu'une reconnaissance définitive de la LADH légitimée par la FIDH serait un pas en avant important pour s'imposer au niveau national ?

A.Y. — Notre ligue est déjà affiliée à titre provisoire à la FIDH. Le prochain congrès de la FIDH, qui se tiendra probable-

ment en mai 1989, doit, en principe, décider de l'adhésion de notre ligue à titre définitif. Il est vrai que l'article 22 de la loi du 21 juillet 1987, relative aux associations, renforcé par l'article 47 du décret du 2 février 1988, stipule que toute demande d'adhésion d'une association à une organisation internationale doit être soumise au préalable à l'agrément du ministre de Tutelle et du ministre des Affaires étrangères.

Cette disposition qui vise, entre autres, l'adhésion de notre ligue à la FIDH est un coup d'épée dans l'eau par l'application de l'article 2 du code civil qui édicte : « la loi ne dispose que pour l'avenir elle n'a point d'effet rétroactif », notre adhésion à la FIDH étant antérieure à cette loi.

La reconnaissance pleine et entière de notre ligue par le prochain congrès de la FIDH, l'aiderait à se libérer de la pesante pression de l'Etat à défendre son existence et à garantir son fonctionnement.

L.A. — Dans cette perspective, quelle importance accordez-vous à un soutien en votre faveur de l'opinion internationale ?

A.Y. — Notre ligue souffre de ne pouvoir exercer les droits que la constitution et le droit international lui ont concédé. Les entraves qui empêchent notre ligue de jouer pleinement son rôle et l'interdiction qui la frappe sont contraires à la constitution, à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, des deux pactes internationaux sur les droits de l'homme de 1966, mis en application en 1976, de la Charte africaine des droits de l'homme de 1981, ratifiée par l'Algérie en 1987, et en violation de l'article 159 de la Constitution algérienne qui stipule que les conventions et traités internationaux ratifiés par l'Algérie ont une autorité égale à celle de la loi.

Le soutien de l'opinion internationale est très important dans la phase difficile que nous traversons. Nous exprimons notre gratitude à toutes les personnalités qui nous ont témoigné leur soutien dans le monde, leur solidarité dans la reconnaissance de notre ligue à l'intérieur du pays. Le combat pour les droits de l'homme est mené aujourd'hui par des hommes et des femmes de toutes opinions, de toutes convictions, de toutes religions, de tous pays parce que l'idée d'universalité est elle-même fondatrice du concept des droits de l'homme. La défense des droits de l'homme n'a pas de frontières

physiques et idéologiques et la crainte de l'opinion, arme universelle des peuples, des hommes et des femmes, soumis à l'arbitraire, à l'injustice et à l'intolérance, a fait souvent échec à la répression dans le monde et a fait reculer bien des gouvernements.

L.A. — Maître Brahimi a présenté, il y a trois mois, le bilan de la LADH légale, pensez-vous qu'il a touché des sujets sensibles tout en évitant d'autres. Et parlant, jugez-vous que les conclusions qu'il en tire sont conformes ou en deça de la réalité ?

A.Y. — Notre conception est de ne pas critiquer ceux qui agissent pour les droits de l'homme, même s'ils sont réduits à ne défendre qu'un pouce de cet espace de liberté. Deux visions des droits de l'homme semblent se dessiner en Algérie. La première se place dans une position non conflictuelle pour obtenir des résultats pratiques mais limités. Elle traite des problèmes des droits de l'homme par de discrètes interventions et refuse de donner un maximum de publicité aux atteintes portées contre eux, alors que la logique consisterait à faire pression sur l'Etat et non à le quêmander pour rétablir les abus et à informer l'opinion publique sur les violations des droits de l'homme. On ne critique pas les cas de violations des droits de l'homme ayant lieu à l'intérieur du pays mais on met en exergue ceux qui se produisent ailleurs dans le monde pas dans n'importe quel pays. Faire défendre une liberté publique essentielle du bon vouloir d'une administration, rester prisonnier des contraintes de l'exécutif, aboutit à jouer le simple rôle de médiateur.

La deuxième version consiste à faire des droits de l'homme un contre-pouvoir contre les abus qu'engendre l'exercice même du pouvoir, qui n'est pas par lui-même, quelle que soit sa nature, respectueux des libertés. Il faut parler des droits de l'homme sans étroitesse, ni omission, considérer que l'indivisibilité des droits de l'homme est un principe intangible qu'ils sont des pouvoirs contre les pouvoirs et non pas des auxiliaires gratuits des services publics. Les droits de l'homme sont un contre-pouvoir, c'est l'homme debout face à l'Etat, c'est le droit opposé au pouvoir, c'est le refus de la société civile de disparaître dans l'Etat.

L.A. — Pensez-vous que l'idée des droits de l'homme, malgré la répression, malgré l'imbroglio politique qui existe entre les deux LADH, fait son chemin au niveau de la société civile ?

A.Y. — Les droits de l'homme ne sont pas seulement un sujet à connotation occidentale mais sont universels, le fruit d'un travail collectif millénaire pour que

L.A. — Y a-t-il aujourd'hui suffisamment de terrain d'entente entre les deux LADH pour arri-

Maître ALI YAHIA

Président de la Ligue algérienne des droits de l'homme

donne une interview exclusive

à « Libre Algérie »

ver à une fusion ? Maître Brahimi l'a souhaité publiquement et a réitéré ses propositions plusieurs fois, que lui répondez-vous ?

A.Y. — La proposition maintes fois répétée de maître Miloud Brahimi nous demandant de rejoindre la ligue qu'il préside est-elle logique, et réalisable dans le court terme, ou n'est-elle qu'une caricature de l'ouverture ?

Il y avait en avril 1987 à la veille de la création de la troisième ligue, celle présidée par maître Brahimi, une possibilité de réaliser l'unité entre les diverses sensibilités qui se sont manifestées pour les droits de l'homme par des contacts, des dialogues, une table ronde et pourquoi pas un séminaire que méritait l'importance du sujet. Le préalable à respecter avant de créer une nouvelle ligue était de rechercher l'unité. Finalement, maître Brahimi a fait cavalier seul et la méthode suivie a consisté d'abord à créer une troisième ligue qui se comporte comme si elle était la maîtresse du terrain, celle autour de laquelle devait se faire nécessairement l'unité par l'intégration en son sein des autres sensibilités.

Créer d'abord une troisième ligue pour les droits de l'homme, puis proposer une simple intégration des autres ligues, n'est-ce pas apporter une mauvaise réponse à une question incontournable : l'unité des rangs des défenseurs des droits de l'homme ?

La légalité est une chose, la légitimité en est une autre, mais la crédibilité que la base militante et l'opinion publique seules peuvent donner est susceptible d'éviter à une ligue de demeurer une coquille vide.

Quelle stratégie, quelle démarche adopter vis-à-vis de la ligue légale, surtout qu'à la veille de sa création *Révolution africaine*, organe central du Parti FLN, annonçait triomphalement « A l'initiative du président de la République, secrétaire général du parti FLN, une assemblée générale constitutive s'est réunie pour créer une Ligue des droits de l'homme en Algérie » ? Je vous laisse le soin de la méditation.

L.A. — D'aucuns pensent que le combat pour la promotion et le respect des droits de l'homme est le passage obligé pour l'existence de l'Etat de droit et partant, pour créer les conditions politiques d'une alternative démocratique ?

A.Y. — Les indépendances des pays du tiers monde et particu-

l'homme ne soit pas un loup pour l'homme. Certains disent qu'il y a faiblesse des traditions de lutte en matière des droits de l'homme en Algérie, que l'opinion publique serait relativement peu éveillée à cette question et que les entraves aux droits de l'homme qui proviennent de facteurs historiques, sociaux et peut-être psychologiques militent contre leur exercice. Mais pour le plus grand nombre, particulièrement la jeunesse, les droits de l'homme ont poussé en Algérie sur un terrain préparé par l'histoire, particulièrement durant la lutte du peuple algérien contre le colonialisme français et pendant la guerre de libération nationale parce que le combat qu'il a mené pour recouvrer sa souveraineté s'insère dans les droits de l'homme. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est-il pas comme l'article premier des deux pactes internationaux des droits de l'homme, le premier des droits de l'homme, ou comme le préconisait certains juristes, une condition des droits de l'homme ? La répression, comme la présence de deux ligues des droits de l'homme n'ont fait que renforcer la prise de conscience qui s'est manifestée chez les citoyens, particulièrement chez les jeunes, pour les droits de l'homme. Un regard sur l'Algérie d'aujourd'hui renvoie l'image d'un pays différent de celui qu'il était en 1962 et même durant les années 1970-1975. L'Algérie a bousculé un bon nombre de vieilles habitudes et traditions et voit émerger les droits de l'homme qui sont inséparables de la démocratie. Les conférences débats avec les étudiants, prouvent à l'évidence que par les questions posées et les principes défendus avec fougue, à visage découvert, les droits de l'homme les concernent et qu'ils sont prêts à les défendre.

Il suffit de poursuivre avec rigueur et vigueur, persévérance et tenacité, sans jamais se précipiter ni se décourager ni se laisser intimider, la lutte pour que les jeunes apprennent la valeur des droits de l'homme pour être demain les défenseurs des libertés. Il n'y a pas de doute, « les fruits tiendront les promesses des fleurs ».

L.A. — D'aucuns pensent que le combat pour la promotion et le respect des droits de l'homme est le passage obligé pour l'existence de l'Etat de droit et partant, pour créer les conditions politiques d'une alternative démocratique ?

A.Y. — Les indépendances des pays du tiers monde et particu-

lièrement africains ont engendré des dirigeants qui confondaient Etat, nation et société ; socialisme et capitalisme d'Etat ; socialisme national et national-socialisme et n'ont participé à la libération de leur pays que pour anesthésier ensuite la volonté populaire, étouffer toute vie politique démocratique, supprimer les libertés fondamentales considérées comme une vertu cardinale des mouvements de libération nationale et défendues par eux contre le colonialisme et juger toute contestation comme une atteinte à la sûreté de l'Etat.

Les régimes qui devaient libérer les hommes après avoir libéré les peuples, leur garantir les libertés et les droits, ont confisqué le pouvoir et mis entre parenthèses la démocratie et les droits de l'homme. Les droits de l'homme contraignent le pouvoir à gérer la société selon les exigences de la liberté et de la justice, nous renvoie aux relations entre gouvernants et gouvernés et par suite à la question cruciale du régime politique en vigueur.

C'est par le biais des droits de l'homme, appliqués dans leur dimension, toute leur dimension, car ils ne peuvent être découpés en rondelles, que l'Algérie deviendra une terre de liberté, de tolérance, de justice, de dialogue et ouvrira la voie à une alliance démocratique par le libre choix du peuple.

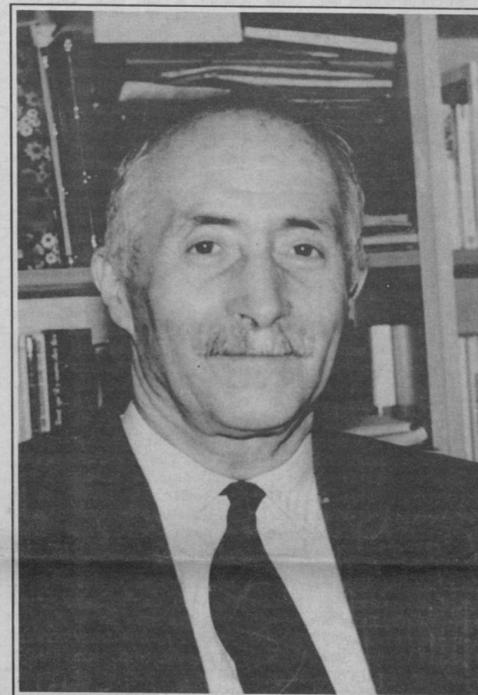
Les trois clés de l'avenir, qui passent par les droits de l'homme, sont un Etat de droit, la démocratisation de la vie politique du pays et un long cheminement vers la démocratie.

L.A. — Une ligue des droits de l'homme doit investir sur le court terme, mais aussi sur le moyen et le long terme. Quelles sont vos priorités ?

A.Y. — La première est d'enseigner, dès la rentrée scolaire prochaine, les droits de l'homme dans toutes les écoles, lycées et universités d'Algérie afin de garantir leur avenir. Et ainsi, la génération des droits de l'homme peut succéder à la « génération de novembre ». « La liberté peut regarder la gloire en face » a écrit Chateaubriand.

Le deuxième problème a trait à l'absence de contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois. Il y a l'urgence à créer un conseil constitutionnel, parce que les libertés reconnues et garanties par la constitution sont bafouées par des dispositions législatives et réglementaires, ou simplement par l'arbitraire.

Il est vrai que le respect de la hiérarchie des normes juridiques qui conditionne dans bien des



pays l'évolution de la démocratie n'est pas encore à l'ordre du jour en Algérie.

La troisième urgence consiste à supprimer les juridictions d'exception, particulièrement la Cour de sûreté de l'Etat. Elle est en contradiction avec la notion des droits de l'homme.

L'abolition de la peine de mort, qui pèse sur la conscience collective des Algériens qui ne peuvent oublier les guillotines de la guerre de libération nationale, doit être aussi évoquée.

Le peuple algérien n'est pas un peuple sans histoire, l'Algérie n'est pas un pays neuf né en 1962 d'une guerre de libération nationale comme les Etats-Unis d'Amérique. C'est un vieux peuple plusieurs fois millénaires qui n'a perdu ni les yeux ni la mémoire.

Et l'Algérie est inséparable de sa culture, de sa langue et le premier des droits de l'homme, le plus sacré et le plus significatif est de parler sa langue, d'être alphabétisé, d'abord dans sa langue maternelle qui lui a été infusée en même temps que le lait maternel. « Se faire le fils d'une langue, a dit Régis Debray, c'est s'enraciner au plus profond d'un pays, d'une histoire. » Le plura-

lisme linguistique, donc culturel, est un facteur de l'unité nationale. « La richesse d'un pays est faite de la diversité de ses cultures et de ses langues » a écrit Breynet Breynetbach. L'arabisation ne doit pas empêcher l'enseignement du berbère parce qu'il n'est pas nécessaire de dépeupler, d'étouffer une culture pour que l'autre prospère, s'épanouisse. Un autre aspect d'ordre général peut s'appliquer à l'Algérie. En effet, beaucoup de régimes du tiers monde ont confisqué le pouvoir au nom des impératifs économiques. Ils ont échoué.

Une des raisons importantes de ces échecs est due au fait que ces pays ont oublié que les droits de l'homme sont aussi un facteur de développement, que l'homme n'est pas au service de l'économie mais l'inverse, et qu'il a été et demeure le problème fondamental et le moteur central de toute activité économique. En conclusion, on peut dire que la défense des droits de l'homme ne peut être que l'œuvre d'une ligue indépendante de tout parti et de l'Etat, représentative de ses adhérents qui gèrerait elle-même démocratiquement ses propres affaires dans le cadre de la constitution et du respect des engagements internationaux souscrits par l'Algérie.

LA PAIX DES BRAVES AUX SAHRAOUI

Après la réconciliation spectaculaire entre le Maroc et l'Algérie et la volonté affirmée des deux géants maghrébins de taire leur divergence pour se consacrer à l'édification du Grand Maghreb, le conflit du Sahara occidental devenait quelque peu anachronique. L'acceptation le 30 août dernier à Genève par le Polisario et le Maroc du plan de paix de l'ONU pour le Sahara occidental ne constitue pas une surprise. Au contraire, cette décision des deux belligérants de s'en remettre au verdict du référendum apparaît comme l'aboutissement logique des efforts de rapprochement entre Alger et Rabat. Elle marque aussi une nouvelle étape dans les évolutions en cours au Maghreb. Comme les Kurdes dans le conflit Iran-Irak, les Sahraouis risquent de faire les frais de la paix au Sahara occidental.

L'année 1988 aura été prolifique en coups d'éclat dans cette partie nord de l'Afrique. Après le retrait libyen du Tchad, la destitution du président Bourguiba et son remplacement par le général Ben Ali, la fin de la brouille algéro-marocaine, une issue semble se dessiner pour le conflit sahraoui. L'acceptation du plan de l'ONU par le Maroc et le Polisario, après treize ans de combats qui ont maintenu dans la région un climat de tension permanente, pourrait être interprété comme la récompense d'une politique active du secrétaire général des Nations unies, monsieur Perez de Cuellar, qui n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une solution à un conflit qui n'a que trop duré. Là où l'OUA a échoué, l'ONU a, elle, réussi. Nouveau constat d'échec et amère désillusion pour l'Organisation de l'unité africaine qui a vu une nouvelle fois sa crédibilité battue en brèche, comme le fait remarquer l'éditorialiste du *Monde*: « *Quel étrange paradoxe de voir peut être demain une République sahraouie, reconnue par soixante-douze pays — et admise avec tous les honneurs au sein de l'Organisation de l'unité africaine — retomber dans les oubliettes de l'Histoire avant même d'avoir vu le jour sur le terrain.* »¹ Même si l'on ne peut préjuger des résultats du référendum à venir, une victoire du *Oui au rattachement au Maroc* et, par conséquent, la disparition de la RASD, achèverait de discréditer l'organisation continentale ou, tout au moins, montrerait les limites de ses décisions.

Les concessions du Polisario

Cependant la réussite du secrétaire général Perez de Cuellar n'aura été possible que par les bonnes dispositions manifestées par l'Algérie et le Maroc. La réconciliation des deux pays est un élément décisif, confirmé par le fait que l'acceptation du plan de règlement de l'ONU soit intervenu peu après le rétablissement des relations diplomatiques. Malgré ses dénégations, Alger était donc partie prenante au conflit.

C'est ce qu'affirme sans détour, Hassan II dans une interview au *Monde*: « *J'ai toujours pensé que l'affaire sahraouie pouvait et devait se régler dans la trame ancestrale maroco-algérienne.* »² C'est donc bien, comme le déclare aussi monsieur Perez de Cuellar, la normalisation entre les deux pays qui aura permis de débloquer la situation: « *C'est le rapprochement algéro-marocain qui a permis la mise au point d'une solution destinée à sauver la face des uns*

et des autres. » Le régime de Chadli a dû faire quelques concessions³, cette issue étant pour lui, selon Hassan II, « *un moyen de sauver la face.* » C'est donc le Front Polisario qui a fait les frais de la reconstitution des alliances entre Etats maghrébins en se trouvant privé une nouvelle fois de l'un de ses meilleurs défenseurs, en l'occurrence l'Algérie.

Sa très grande dépendance vis-à-vis d'Alger retire au Polisario toute possibilité de maîtrise du processus de paix. Ne pouvant envisager une attitude de fermeté (ou une solution de force), il se voit contraint d'inscrire son action dans la perspective d'une solution négociée au sein de laquelle les rapports de force sont assez déséquilibrés. Ceci explique le peu d'enthousiasme manifesté pour le plan de paix de l'ONU, qui reprend les revendications essentielles des Marocains: la proclamation d'un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum, la question posée aux populations sahraouies étant: « *Souhaitez vous l'indépendance ou l'intégration au Maroc?* »

Ces concessions, qui mettent en jeu le Sahara occidental en tant qu'Etat indépendant, le Front Polisario a dû les faire sous la pression de ses voisins et surtout de son principal protecteur l'Algérie, ce qui s'est d'ailleurs vérifié après les remaniements opérés au sein de l'équipe dirigeante où les partisans de la négociation avec le Maroc et de l'acceptation du plan de paix de

l'ONU l'ont emporté. A cet égard, les Algériens ont su certainement se montrer convaincant. En dépit des critiques formulées par Bechir Mustapha Sayed, responsable des affaires extérieures qui estime que « *seules les exigences de l'occupant — le Maroc — sont prises en compte par les propositions de règlement* », le Polisario a cédé sur des points capitaux.

C'est finalement le recensement effectué par l'administration espagnole en 1974 qui sera pris pour base de la composition du corps électoral (les listes ne comprendraient que quelque soixante-dix mille sahraouis, alors que le Polisario estimait la population du Sahara occidental à deux cents cinquante mille habitants). A nouveau, l'exigence marocaine a été prise en considération. Une autre concession de taille concerne le rôle de l'armée et de l'administration marocaines lors de la période précédant la consultation. Alors qu'il réclamait jusqu'ici le départ des troupes et de l'administration marocaine, le Polisario n'exige plus que « *la présence d'un nombre égal de fonctionnaires sahraouis et la neutralisation de l'armée marocaine durant le référendum.* »

Le désarroi des sahraouis

Même le dernier point de désaccord sur les éventuels contacts directs⁴ entre les deux belligérants semble sur le point

d'être résolu. L'obstacle de négociations directes (souhaitées par le Polisario et rejetées par le Maroc) pourrait être contourné aisément, estime-t-on à Rabat. « *Il suffirait pour cela d'un immeuble à trois pièces, une à gauche pour le Polisario, une à droite pour le Maroc et un représentant de l'ONU dans celle du milieu avec portes communicantes.* » Cette formule a été exploitée avec succès lors des pourparlers de Genève entre Kaboul et Islamabad au sujet du retrait de l'armée soviétique d'Afghanistan.

En fait, devant le désarroi affiché par les dirigeants du Polisario, tout porte à croire que les dés sont pipés et que la partie est jouée d'avance. L'apparente sérénité affichée par Rabat renforce encore davantage ce sentiment. Le Maroc semble s'être préparé depuis longtemps à cette perspective. Sur le plan militaire, la « *stratégie des murs* » a montré toute son efficacité. Sur le plan diplomatique, après plusieurs revers subis depuis le début du conflit, Rabat a su redresser la situation. Mais sa plus grande victoire est, sans conteste, d'avoir réussi à faire renoncer l'Algérie à toute prétention sur le règlement du conflit sahraoui, rendant ainsi le Polisario très vulnérable et le mettant dans la position très inconfortable qui l'oblige à subir les événements et à faire concession sur concession depuis le début du processus de paix.

En fin stratégie, le roi Hassan II n'a pas oublié un autre facteur qui risque de peser lourd sur l'issue finale du référendum. Depuis

quelques semaines, en effet, le Sahara occidental bénéficie de certaines largesses en matière d'investissements. Près de dix milliards de francs ont déjà été investis depuis 1976. Ces privilèges accordés délibérément à cette région relèvent de calculs politiques évidents, des sources du palais royal affirmant même que, d'après un sondage généralisé, plus de 60 % des sahraouis voteraient pour le rattachement au Maroc.

D'ailleurs les Marocains auraient-ils accepté de s'en remettre à la décision d'un référendum (qu'ils ont jusqu'ici rejeté) s'ils doutaient de l'issue d'une telle consultation? Même si l'on s'abstient à Rabat de tout triomphalisme excessif, on se prépare déjà à la nouvelle situation qui fera suite aux élections.

Beaucoup d'observateurs considèrent qu'il s'agit là, ni plus ni moins, d'une paix des braves accordés aux Sahraouis, tant il est difficile d'admettre que le roi Hassan II puisse renoncer à un objectif qui est la pierre angulaire de sa politique étrangère et pour lequel il bénéficie d'une totale unanimité nationale. Dans l'interview donnée au *Monde*, il ne manquera pas de rappeler sa vision de l'avenir du Sahara occidental: « *La seule chose qui serait désobligeante [pour le Maroc et l'Algérie], et je sais ce que je dis, c'est que les sahraouis disent "nous voulons être indépendants" (...). Il est certain que pour l'Algérie et pour le Maroc, c'est une chose assez dangereuse de concevoir que des Sahraouis puissent avoir l'indépendance. Non seulement l'indépendance est contagieuse mais elle est brouillonne avant de se calmer.* »⁵ De là à dire que des accords secrets ont été conclus entre Alger et Rabat le pas est vite franchi par de nombreux observateurs qui estiment que le retrait de l'Algérie ne s'est pas fait sans contrepartie. L'abandon du soutien au Polisario était sans doute une condition de la normalisation. Le rôle modérateur joué par le régime d'Alger a permis d'arriver à ce compromis... sur le dos des Sahraouis. Mais à quelques mois de la tenue du sixième congrès du FLN, les préoccupations sont ailleurs. Comme nous l'avions annoncé dans les numéros précédents de *Libre Algérie*, le Polisario a été sacrifié sur l'autel de la réconciliation algéro-marocaine.

Encore une fois la raison d'Etat a prévalu.

Mokrane IGHZAR

PRINCIPALES ETAPES DU CONFLIT

1973, mai — création du Front Polisario.

1974, juillet — l'Espagne établit une « administration interne » au Sahara occidental.

1975, septembre — l'ONU recommande l'organisation d'un référendum sous son égide.

6 novembre — Hassan II déclenche la « Marche verte » sur le Sahara de 350 000 Marocains afin de récupérer « les provinces sahariennes ».

14 novembre — signature des accords de Madrid par lesquels le Maroc et la Mauritanie se partagent le Sahara occidental cédé par l'Espagne. L'Algérie, tenue à l'écart des tractations, s'y oppose.

1976-1977, 27 février — le Front Polisario proclame la République arabe sahraouie démocratique (RASD).

6 mars — Alger reconnaît la RASD.

7 mars — rupture des relations diplomatiques entre Alger et Rabat.

Accrochages entre éléments de l'ANP et des soldats marocains à Angola.

L'Algérie expulse plusieurs centaines de Marocains vivant et travaillant en Algérie.

1979, 5 août — la Mauritanie signe un accord de paix avec le Polisario par lequel elle renonce au sud du Sahara occidental qu'elle occupait conformément à l'accord tripartite de Madrid.

1980, le Maroc met en place la « stratégie des murs ».

1981, juin — lors du 18^e sommet de l'OUA à Nairobi, le souverain marocain accepte le principe d'un référendum contrôlé au Sahara occidental mais refuse toute négociation directe avec le Polisario.

1982, février — la RASD est admise à l'OUA.

octobre — le secrétaire général du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz, devient président de la RASD.

1984, novembre — la RASD siège à l'OUA en tant que membre à part entière, le Maroc se retire de l'organisation africaine. Accrochage entre soldats de l'ANP et des éléments de l'armée marocaine surpris en territoire algérien.

1987, novembre — visite d'une commission technique de l'ONU pour une enquête sur les conditions d'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

1988, 16 mai — le Maroc et l'Algérie rétablissent leurs relations diplomatiques après 12 ans de brouille.

30 août — le Front Polisario et le Maroc acceptent le plan de paix proposé par le secrétaire général de l'ONU monsieur Perez de Cuellar.

IRAN-IRAK

Une guerre pour rien !

Le 20 juillet, Khomeini rendait public l'acceptation par l'Iran de la résolution 598 du Conseil de sécurité des Nations unies, jugée jusque-là inacceptable.

Dans un message à la nation, l'Iman ne cachait pas que cette décision « lui était imposée par le cours des choses ».

Pourquoi Khomeini a-t-il avalé le poison ?

Depuis l'été 1986, le pouvoir avait mobilisé le pays pour la grande offensive. Il était devenu urgent d'agir car tous les clignotants étaient au rouge.

La chute brutale des revenus pétroliers en 1985 avait paralysé l'économie, amplifié le chômage et la pauvreté et asséché les ressources de l'Etat. En 1986-1987, sur un budget de 5,6 milliards de dollars (22 en 1980-1981), plus de trois milliards étaient affectés à la guerre et près de deux milliards pour les besoins de première nécessité.

En janvier, l'offensive lancée sur Bassorah (Kerbala V) et supervisée par Rafsandjani, fut particulièrement meurtrière, pour un résultat nul.

Sur le front du ciel, les manifestations organisées pendant le pèlerinage de la Mecque se terminaient en catastrophe pour l'Iran et le monde islamique. Visiblement Allah se détournait de son Iman !

La campagne électorale pour les élections législatives d'avril-mai 1988 avaient mis en évidence l'ampleur de la crise du régime déchiré par les luttes de fractions, son impuissance et l'étroitesse de sa base sociale. Significative fut la publication à Téhéran même, en mars 1988, d'une lettre ouverte adressée à Khomeini par son ancien Premier ministre Mehdi Bazargan, véritable réquisitoire, condamnant sévèrement la politique menée depuis 1982 et invitant Khomeini, responsable de la guerre et du chaos, à s'en aller.

En ne fusillant pas son auteur, Khomeini révélait qu'il n'avait plus les moyens de s'opposer aux riches bazaris alliés à une fraction des mollahs et de l'appareil militaire et policier, qui soutiennent Bazargan parce qu'ils redoutent qu'un effondrement du régime soit suivi d'une révolution sociale.

Le 2 juin, Khomeini capitulait et confiait tous les pouvoirs à Rafsandjani. Quelques semaines après, la destruction en plein vol d'un Airbus iranien, par la marine américaine, fournissait le prétexte pour reprendre langue avec le Grand satan et accepter, sans conditions, son plan de paix.

Manceuvres autour de la résolution 598

Parce qu'il n'ignorait rien de cette situation, Saddam Hussein

a utilisé une série de procédés dilatoires pour différer l'application de la résolution de paix. Puis il a poussé le chef des Moudjahiddine du peuple, Radjari, passé à son service, à créer une « zone libérée » adossée à l'Irak pour transformer le conflit extérieur en guerre civile. Radjari sera écrasé et Russes et Américains renforceront leur pression sur le chef irakien pour l'amener à accepter la résolution 598 et le retour au *statu-quo*, c'est-à-dire aux accords d'Alger qu'il avait signé avec le Shah d'Iran le 6 mars 1975.

Huit ans d'une guerre particulièrement meurtrière, des destructions massives (entre 30 et 87 milliards de dollars de pertes et près de 193 milliards sous forme de manque à gagner) des milliers de pétrodollars utilisés pour fabriquer une énorme machine de guerre qu'il va falloir démanteler, la militarisation de l'économie et de la société, l'emploi de méthodes barbares (les gaz contre les civils kurdes, les fusées sur les villes iraniennes même quand elles étaient, comme Ispahan, déclarées ville « ouvertes ») pour une amère victoire.

Parce qu'il redoute d'être considéré comme le responsable d'un tel gâchis, Saddam Hussein a pris les devants en liquidant quelques généraux, en ressortant la grosse ficelle de l'unité de la nation arabe contre Israël, en réaffirmant ses prétentions à l'hégémonie sur le golfe et en sélectionnant dans une guerre

contre les civils kurdes un nouvel appareil de répression.

Kurdes : massacre d'un peuple

Pour mettre au pas le chef irakien, le sénat américain a condamné à l'unanimité le 9 septembre, l'emploi d'armes chimiques au Kurdistan et menacé Bagdad de lourdes sanctions économiques. Le 13, ce sont dix pays (dont USA, Japon, RFA, Grande Bretagne, Italie...) appuyés par la France et l'URSS qui ont demandé l'envoi d'une mission d'enquête au Kurdistan irakien. Le 15, le Parlement européen a demandé au « douze » de « suspendre immé-

diatement les ventes d'armes à l'Irak ».

De son côté Ryad rassuré par le cours nouveau de Téhéran a provoqué la chute des cours du pétrole et concurrence le brut en Méditerranée, en attendant de réclamer le paiement des cinquante milliards de dollars par Bagdad. Ryad n'est pas gêné par les gaz sur le Kurdistan, mais par les visées de Bagdad sur le Golfe.

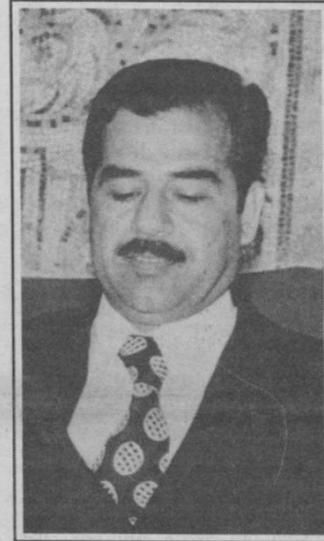
Ainsi, en l'espace de deux mois, par un retournement de situation extraordinaire, Saddam Hussein, financé, armé et équipé par les Etats-Unis, l'URSS, la France et les pays arabes, se retrouve après sa victoire militaire, placé au banc des nations pour ses crimes contre les Kurdes.

Niant les faits, Bagdad dénonce la campagne « orchestrée par les milieux sionistes américains qui n'ont jamais caché leurs liens avec le régime de Téhéran. » Plus lamentable est l'alignement du représentant de la Ligue arabe à l'ONU, Clovis Maksoud, sur de telles positions.

Parler de l'absence de tous les droits et libertés démocratiques, des droits sociaux, syndicaux et politiques de l'oppression des minorités nationales, ethniques et religieuses, c'est toujours pour le club des potentats et des tyrans, porter atteinte aux intérêts de l'Islam et du monde arabe. Et ce sont ces dirigeants qui viendront au prochain sommet arabe parler des droits légitimes du peuple palestinien !

Chibani MAKHLOUF

Saddam : un acte criminel.



OLP à la croisée des chemins

En août, dans un contexte régional marqué par le dégage-ment soviétique de l'Afghanistan et la fin de la guerre du Golfe avec en toile de fond la « Révolution des pierres », la décision prise par le roi Hussein de rompre « les liens légaux et administratifs » entre son pays et la Cisjordanie a replacé au premier rang de l'actualité la question palestinienne que tous les observateurs considéraient comme gelée jusqu'aux élections américaines et israéliennes de la fin 1988. Si Hussein a accepté de défaire son royaume, ce n'est pas tant pour se conformer aux décisions du sommet d'Alger et « souligner l'identité palestinienne sous tous ses aspects », mais parce qu'il n'a plus de prise sur l'intifada et que son trône est menacé.

Les passions, polémiques et remous provoqués par la visite de Yasser Arafat au Parlement européen de Strasbourg, témoignent du fait qu'une solution au conflit israélo-arabe, même imparfaite, est devenue urgente.

Malgré la répression, l'intifada s'est maintenant institutionnalisée, c'est-à-dire qu'elle

s'est dotée de structures quasi-permanentes dans tous les domaines (santé, éducation, ravitaillement, aide sociale) qui forment l'ossature d'un appareil d'Etat qui se réclame de l'OLP mais fonctionne de manière indépendante.

L'intifada au dixième mois

Et c'est parce qu'une dualité de pouvoir existe que la confrontation avec Israël est si violente et qu'elle est appuyée par la masse des Palestiniens vivant en Israël, au Liban, en Syrie et en Jordanie (60 % de la population). Rompre avec la Palestine, c'est pour Hussein se placer sur la touche.

Du côté israélien, parce que l'intifada pose le problème de l'Etat palestinien indépendant, un processus de radicalisation s'est effectué dans la population et les partis. La décision de Hussein qui ruine l'option jordanienne de Shimon Perez, renforce le Likoud et la droite. et quand Shamir déclare que le

désengagement jordanien n'a pas créé de vide légal, il dit, mais sans encore le dire, que la politique d'autonomie interne qu'il prétend mener en Cisjordanie, en application des accords de Camp David (Gaza serait rendue à l'Egypte), ne peut plus conduire qu'à l'annexion pure et simple, avec un court transfert massif des Palestiniens de Cisjordanie vers le royaume hachémite. Plus brutal, Sharon parle de liquider le roi Hussein et d'installer Arafat à Amman.

L'invitation à Washington de Shimon Peres et la rencontre Arafat-Dumas faite après le discours d'Arafat à Strasbourg, participation de la volonté des Etats-Unis et de la France de peser sur les prochaines élections israéliennes pour éviter le pire.

L'OLP et le prochain CNP

Le discours de Hussein et les mesures administratives et financières qui l'ont suivi, ont porté un coup sévère à l'intifada en

isolant les Palestiniens face à l'appareil répressif israélien et contraint Arafat à négocier avec Israël dans les pires conditions et sans délai, car l'OLP ne peut se substituer à l'Etat jordanien.

L'interview donné par Abou Iyad au *Journal du dimanche* du 14 août permet de mesurer le chemin parcouru depuis la publication du document d'Abou Charif (*le Monde* 1^{er} juillet 1988) qui reconnaissait Israël et toutes les résolutions de l'ONU.

Abou Iyad va plus loin et demande à Israël, qui n'est plus l'entité sioniste, une discussion sur les frontières du futur Etat palestinien, conformément à la résolution de l'ONU qui avait organisé le partage du pays. Accepter la partition de 1947, c'est rendre caduque la Charte palestinienne, cela ruine la légitimité de l'OLP, créée sur la base de cette Charte et annule toute décision prise par ses instances dirigeantes. Et c'est admettre, sans le dire, que les seuls Palestiniens seront ceux qui vivront sur les territoires qu'Israël acceptera de bien vouloir libérer.

Mais ces appels du pied à Israël, s'ils ont accentué les clivages au sein de l'OLP et fragilisé l'intifada, n'ont pas ému Shamir qui trouve aujourd'hui des appuis en Hongrie et dans les pays de l'Est.

C'est dans ce contexte qu'Arafat a fait le voyage de Strasbourg. Sur le plan médiatique le succès est incontestable, malgré l'hostilité d'une fraction des juifs européens. Mais sur le plan politique, Arafat ne pouvait répondre aux questions posées : la reconnaissance explicite d'Israël et l'abandon de la Charte de l'OLP. Néanmoins, son discours s'est inscrit dans un processus visant à de tels résultats (acceptation de toutes les résolutions de l'ONU, mention d'Israël, acceptation d'une paix durable avec Israël disposant de frontières sûres et reconnues, absence de toute référence à la lutte et à la nation arabe).

Mais la décision appartiendra au prochain Conseil national palestinien qui devra choisir entre les deux options actuellement débattues : la proclamation de l'indépendance palestinienne et la formation d'un gouvernement provisoire en exil. Ou bien la demande aux Nations unies de mettre sous leur administration les territoires occupés jusqu'au retrait de l'occupant.

Les débats seront houleux mais le pire serait la non-réponse à ces questions, qui porterait un coup décisif à l'intifada, ferait éclater l'OLP et accélérerait la politique d'autonomie/intégration de Shamir.

Ahmed TAHERTI

EMAF

Une association dynamique au féminin

Libre Algérie a rencontré Hamima Thiery Boumediene, la jeune présidente de l'EMAF, une association qui regroupe des femmes de la région parisienne issues de l'immigration maghrébine.

Le but de cette association est de permettre aux femmes maghrébines de se réapproprier leur culture. C'est pour réaliser cet objectif que l'EMAF a créé un centre culturel de documentation et d'information à Paris.

Halima a bien voulu nous recevoir pour nous parler de son association.

Libre Algérie — Pouvez-vous nous présenter votre association ?

Halima Thiery Boumediene — Nous sommes une association créée par des femmes, mais nous menons également des actions avec des hommes, maghrébines ou non.

L'association existe dans les faits depuis 1985, mais sa création officielle date de 1986 avec comme objectifs : ouvrir un espace culturel pour les femmes du Maghreb et constituer un centre documentaire, une bibliothèque, comprenant toutes sortes de documents, des livres et travaillant sur une banque de données reliant les structures existantes en France et les actions qui sont menées.

Nous sommes ouverts tous les soirs du lundi au vendredi et le samedi toute la journée. Un dimanche par mois nous projetons un ou plusieurs films suivis

d'un débat et, tous les trois mois, nous organisons une table ronde ou des conférences animées par les responsables du centre. Nous menons des activités d'ordre social et nous procédons à un accueil général.

Nous menons également une action d'information, de prévention et d'orientation. Cela se fait à l'aide d'un conseil juridique autant que par l'écoute et la compréhension des jeunes filles et des femmes qui viennent nous voir.

Nous avons, enfin, une activité culturelle qui consiste à organiser des ateliers et des enseignements d'arabe, de danse, de théâtre, etc.

L.A. — Si je comprends bien, l'action sociale occupe une place prééminente dans vos activités, dans quelle optique la menez-vous ?

H.T.B. — Dans notre action sociale, nous insistons sur la solidarité, la nécessité de s'en sortir. Il n'est pas question pour nous de renier notre identité maghrébine. L'action culturelle et sociale reste un des moyens d'expression de cette identité.

Il faut souligner que nous avons souvent négligé l'aspect « réflexion » dans notre démarche, ce qui nous a mis parfois dans une situation d'assistanat. C'est pour éviter cela que nous avons mis en place un groupe de travail dont la tâche est de faire un état des lieux et de définir les actions que nous sommes susceptibles de mener.

Nous refusons de nous enfermer dans quelque ghetto que ce soit, maghrébin, femme ou même immigré. Nos actions de réflexion concernent notre place en tant que femmes ayant une identité plurielle, dans une société qui est destinée à être, ou qui est déjà plurielle.

L.A. — Quels sont les problèmes particuliers que vous rencontrez au niveau des jeunes filles maghrébines ? On a beaucoup parlé à ce sujet de fugues.

H.T.B. — Les fugues ne représentent pas la majorité des problèmes que nous avons à résoudre. Il faut vraiment dépasser le mythe qui consiste à penser qu'une association de femmes maghrébines doit seulement s'occuper du problème des fugues ! Les difficultés se sont déplacées. Il y a beaucoup moins de problèmes de fugues et de mariages forcés. On assiste indéniablement à une évolution au sein des familles et dans le comportement des jeunes femmes maghrébines.

En revanche, nous travaillons beaucoup avec des filles qui sont en situation de rupture avec leur famille à la suite de profond conflits familiaux.

Il faut souligner, cependant, qu'il ne s'agit pas d'une spécificité propre à l'immigration maghrébine. Ce sont des problèmes culturels qui ont déclenché des problèmes sociaux. Il faut savoir aussi que la majorité des difficultés qu'elles rencontrent, sont le lot de tous les

jeunes, c'est-à-dire le chômage et la recherche du travail, le manque de formation. Tout cela pose le problème de l'écoute de l'expression et le sentiment de ne pas avoir de lieux où se rencontrer et se connaître.

L.A. — Dans quelle mesure essayez-vous d'apporter une solution aux problèmes d'emploi que rencontrent les filles que vous rencontrez ?

H.T.B. — Nous ne faisons pas de miracles. En ce qui concerne l'emploi, nous avons des permanences pour lesquelles nous avons constitué un conseil d'orientation scolaire et professionnel qui permet aux jeunes de trouver une formation et de définir un projet professionnel. Nous aidons les jeunes filles à trouver des formations adaptées à un débouché professionnel.

L.A. — Quelle est votre analyse et votre intervention à propos des lois sur l'immigration en particulier sur le problème des femmes ?

H.T.B. — Nous intervenons en direction des préfetures. Nous sommes en contact avec des avocats et des organisations comme le MRAP. Il y a des cas qui arrivent régulièrement et nous venons d'en résoudre un il n'y a pas longtemps. Bien d'autres encore se présenteront tant que la loi Pasqua sera maintenue.

Par ailleurs, il faut souligner que le conseil de l'Europe avait

voté une résolution pour que les femmes aient un titre de séjour indépendant de leur époux ou de leur père, qui ne les mettent pas en situation d'expulsion en cas d'expiration de ces autorisations de séjour ou de séparation du conjoint ou du père.

Nous sommes donc intervenu auprès d'élués françaises et de femmes siégeant dans les commissions parlementaires européennes pour que ces mesures deviennent effectives. Nous avons reçu un accueil favorable à nos revendications.

Mais il faut dire que la France est souvent mise à l'index dans les instances européennes au niveau de la situation de l'immigration.

Il faut préciser que les votes du parlement européen sont des propositions qui n'ont aucun caractère obligatoire pour les pouvoirs législatifs européens.

L.A. — Quelles seront vos activités futures ?

H.T.B. — En dehors de nos activités habituelles, nous allons organiser prochainement un débat sur la situation de la femme maghrébine dans l'immigration en liaison avec la situation des femmes dans le pays d'origine.

Propos recueillis par Mohamed LAKHAL

EMAF (Expression maghrébine au féminin) : 23, rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris, tél. : 43 48 62 37.

L'insolence de l'écriture

REZZOUG Leïla
Apprivoiser l'insolence
L'Harmattan, 1988.

Apprivoiser l'insolence de Leïla Rezzoug est intéressant à double titre. C'est le roman d'une femme d'origine maghrébine et l'expression d'une sensibilité poétique qui étale ses éclats poétiques dans une œuvre en prose.

Dans son livre, Rezzoug livre la résonance intérieure d'un jeune Algérien qui pour oublier une rupture affective et sortir de la grisaille de la banlieue parisienne va nouer un rapport d'amour avec l'écriture.

Albert, un prénom à consonance française pour une histoire qui déroule les errances d'hommes et de femmes meurtris par leur exil, loin de l'Algérie, c'est aussi le choix de l'auteur d'enraciner ses personnages et leur histoire en France.

C'est ce drame intérieur que résumant ces paroles de Maïa « *Je me suis imaginée que Paris pouvait m'offrir à la fois un travail pour vivre, la solitude pour compagnon et, qui sait, la promesse de tous les possibles.*

Je m'étais légèrement trompée car, en quelques semaines, j'ai été précipitée dans le drame étrange d'une famille d'émigrés rencontrés par hasard. »

Elle va, en effet, rencontrer Smaïn, un vieil émigré débarqué en France en 1958 à la recherche d'un travail et qui a laissé sa femme au « bled », comme la plupart des émigrés contraints au célibat et qui portent leur solitude comme une seconde peau.

Dans sa vie erratique, Smaïn a aimé d'un amour impossible Jacqueline, une infirmière française qui l'a pris d'affection.

C'est cette Jacqueline qui va dévoiler à Maïa la blessure intime de Smaïn, un fils, Malik, qu'il n'a pas revu depuis plusieurs années, qui a émigré à Paris et qui est l'expression d'une stigmatisation profonde. L'abandon du domicile conjugal par son père l'a fortement mortifié et il épuise la sève de sa jeunesse dans un café de Paris avec comme seul ancrage sa petite amie, Delphine.

La rencontre de Maïa fait entrevoir à Malik la bourrasque

d'un rêve fugitif, un amour d'adolescence mort prématurément, un jeune homme qui ciselait les mots dans des poèmes d'amour pleins de tendresse et de passion.

Malik est sur le parvis de l'existence, c'est un « galérien » qui fait des plongées fréquentes dans la drogue.

C'est lors d'une de ses fugues qu'une amitié profonde va se nouer entre Delphine et Maïa, deux femmes à l'histoire différente mais qui partagent le même amour de la vie. Delphine a une petite fille, Sarya, innocente créature dans un univers d'êtres en conflit permanent avec l'existence.

Deux drames vont ajouter leur sel amer à ce décor d'outre-vie, la mort de Smaïn et celle, par overdose, de son fils Malik.

Une éclaircie va tout de même poindre : la rencontre de Maïa et de Brice dont elle attendra un enfant.

Pour Maïa, ce petit d'homme va réaliser la réponse de son amour de la vie.

Mais la plume d'Albert poursuit sa randonnée sur une autre

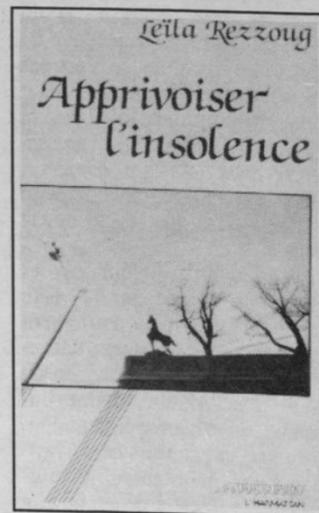
histoire celle d'Alissa, « fille délire, fille fragile » que Michel a rencontré un jour par hasard dans le métro.

Michel qui vivait une relation difficile avec Laurence lorsqu'Alissa s'est introduite dans sa vie, comme une étoile du printemps. Amour inter-culturel entre une fille venue d'Algérie et un jeune français qui perçoit pour la première fois à travers le feu des sentiments les multiples facettes d'un pays qu'il méconnaît. Mais un voyage à Marseille renvoie Alissa au souvenir indélébile d'un ancien amour. Les événements vont peu après accentuer leur cadence infernale. Michel va tuer Driss, l'ancien amant d'Alissa, et elle, pour échapper à cet étai de la vie, ne verra d'autre solution que le suicide.

La mort est à chaque page du roman de Leïla Rezzoug. A travers l'ivresse des mots qui bourdonnent tout au long du récit, la mort apparaît comme l'impossibilité de conjurer les maux de la vie. Albert le récitant écrit en fait les stigmates de sa mémoire sous la double contrainte de

l'amour perdu et de la solitude. C'est une incitation à l'introspection qui rappelle la *Soirée chez monsieur Teste* de Paul Valéry et les conflits identitaires que connaissent les émigrés devenus des planètes sans galaxie, perdus dans un réel sans étoile, pour de longues années d'exil.

Mohand LAACHEB



ABRID-A... CE CHEMIN-LÀ Dix années de vie associative

Abrid-a est une association berbère de recherche et d'information de documentation et d'animation régie par la loi de 1901. Abrid-a a été créée à Saint-Ouen, en banlieue parisienne, en février 1982, par un couple de jeunes berbères soucieux de préserver et de développer leur culture d'origine. Après dix ans d'existence, l'association anime des ateliers d'enseignement de berbère, d'alphabétisation, de danse, de peinture et de théâtre, grâce au dévouement d'une équipe d'animateurs de toutes nationalités rassemblés autour d'un projet socio-culturel d'envergure.

Tout a commencé en octobre 1978, lorsqu'il a fallu répondre à la demande d'un groupe d'enfants et d'adolescents d'origine maghrébine ou issus de couples mixtes, majoritairement kabyles, de création d'un atelier de langue et de civilisation berbère. Le projet, présenté aux responsables de la bibliothèque, fut retenu et, très vite, cet enseignement permit un ancrage culturel réel pour ce petit groupe.

En 1979, des fêtes et des spectacles ont été organisés avec la participation d'artistes berbères : Imazighen Imula, Matoub Lounes, le groupe Agraw et bien d'autres encore qui se sont produits à l'Alhambra et à la salle des fêtes de la ville.

En février 1982, grâce à la nouvelle législation donnant aux étrangers le droit de créer des associations, Abrid-a devint une association indépendante.

Autour du groupe de jeunes initiateurs, s'est donc constitué un conseil d'administration composé de personnalités. Parmi elles, le président de l'association Abdelmalek Sayad, so-

ciologue, chercheur au CNRS et chargé de conférence à l'École des hautes études en sciences sociales, Nabile Fares, poète, écrivain de renom, maître de conférence à l'université de Grenoble, madame Hania Yanat, syndicaliste, et bien d'autres.

Dès lors, les activités d'Abrid-a s'adresseront à un public large tout en restant très insérées dans le tissu social de la ville de Saint-Ouen. Les autorités municipales maintiennent leur effort pour contribuer au développement de cette association, reconnue d'utilité publique, en lui attribuant des locaux et une aide financière.

a organisé, avec le comité de jumelage des villes de Saint-Ouen et Terni (Italie), un voyage de treize jours. Grâce au concours financier du FAS, des enfants français et algériens ont visité Rome et passé onze jours à Terni, dans la province de l'Ombrie.

Les enfants et les accompagnateurs ont été reçus chaleureusement par le maire de Terni et ont passé la nuit de Noël dans des familles italiennes. C'est la tête pleine de souvenirs et avec de nouveaux amis que les enfants, après ce merveilleux séjour, sont revenus en France.

CLAP (Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion), l'ADRI et la Ligue française pour l'enseignement et l'éducation populaire. Uniques en leur genre, ces séminaires ont permis la création de lieux d'enseignement du berbère à Lyon Saint-Fons, à Epinay-sur-Seine, à Chatenay-Malabry, etc.

Complémentaires à ces stages de formation de formateurs, Abrid-a organise aussi un stage d'animateurs radio en langue berbère en collaboration avec l'ADRI et TSF 93. Huit stagiaires ont bénéficié de cette formation.

Azen, chanteur de l'immigration », ainsi qu'une note sur le chanteur Mounzi. Autre projet ambitieux de l'association : une maison d'édition. Dès la rentrée scolaire, une collection intitulée *Tira... Ecrits berbères*, viendra renforcer *Awal* et d'autres éditions berbères déjà existantes.

Une collaboration d'Abrid-a Kassia.



Voici quelques-uns des livres qui seront publiés dans cette collection :

- recueil de poèmes et de proverbes berbères ;
- livre de mathématiques récréatives (Urar n tusnakt) de Hend Sadi ;
- livre d'architecture en berbère ;
- une pièce de théâtre de Muhend U Yahya.

Enfin, le troisième grand projet concerne l'édition de disques berbères. Trois disques sont déjà prêts. Ce sont des chants modernes berbères de Kabylie de la chanteuse Kassia, un choix de musiques médiévales hispano-mauresques du groupe Nawba et d'un 33 tours de chants kabyles interprétés par le célèbre chanteur Idir. Ce disque serait réalisé en collaboration avec le CERAM (Centre d'étude et de recherche Amazigh).

Notons enfin l'existence, depuis le mois de septembre dernier, d'une chorale d'enfants dirigée par Idir, qui devrait enregistrer un disque de chants pour enfants.

Association vivante par excellence, Abrid-a ne manque pas de projets et ses nombreux ateliers restent ouverts à tous ceux qui désirent mener une conséquente activité au sein de cette structure. Abrid-a ouvre aussi grand ses portes aux initiatives nouvelles.

Moh

Cours de langue, de civilisation berbère et soutien scolaire

Pendant l'année scolaire 1987-1988, une soixantaine d'enfants et d'adolescents ont fréquenté ces cours, et les inscriptions pour l'année à venir sont encore plus nombreuses, ce qui montre bien l'intérêt qu'accordent les enfants issus de l'immigration à leur langue et leur culture d'origine.

Depuis 1985, une convention a été signée entre le FAS (Fonds d'action sociale) et Abrid-a pour le financement de cet enseignement de langues et culture d'origine (LCO). Dans le cadre de cette activité, l'association entretient des relations permanentes avec les écoles, les associations de parents d'élèves et l'IDEN (Inspection départementale de l'Education nationale).

Une autre préoccupation de l'association est l'aide aux enfants en difficulté scolaire. Cet atelier, qui a été mis en place et fonctionne dans le cadre de l'AEPS (Action éducative pré-scolaire) et comprend des enfants des écoles primaires et des collèges de la ville de Saint-Ouen et de l'île Saint-Denis. Six cycles, représentant une soixantaine d'enfants, fonctionnent régulièrement. L'encadrement est assuré par des moniteurs et monitrices, bénévoles pour la plupart, plusieurs jours par semaine.

Ces cours comprennent de nombreuses activités d'éveil, et une convention a été signée avec la cité scientifique de la Villette.

Le voyage en Italie

En décembre 1981, dans le cadre des camps de vacances à l'étranger, l'association Abrid-a

Activité pour adultes

Dans le cadre des activités pour adultes, l'association Abrid-a organise des cours d'alphabétisation qui s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Ces cours rencontrent un succès incontestable et les inscriptions sont de plus en plus nombreuses. Plus de soixante-dix femmes, de plusieurs nationalités d'Afrique, fréquentent ces cours qui se tiennent dans la journée et comportent sept niveaux. Une trentaine d'entre elles participent à d'autres activités telles que le tricot, la couture et la cuisine. L'encadrement est assuré par des enseignantes à la retraite.

Pour les hommes, une équipe de moniteurs bénévoles intervient dans les foyers ADEF à la demande du Comité des résidents de ces derniers. Les cours sont divisés en quatre niveaux et fonctionnent tous les soirs. Il existe aussi dans ce foyer, depuis plus d'un an, un atelier de théâtre berbère. Dès la rentrée scolaire 1988-1989, cette troupe nous présentera *la Farce de maître Patelin* adaptée en Kabyle par Muhend U Yahya.

La formation

Comme on le voit, la formation est donc un des soucis majeurs de l'association. Pour mener à bien cette véritable vocation, le besoin de formateurs et d'animateurs est permanent. C'est la raison pour laquelle depuis sa création Abrid-a a déjà organisé trois séminaires de formation de formateurs en langue et civilisation berbères. Ces séminaires qui se tiennent le week-end, comportent jusqu'à treize séances, sont suivis par quinze stagiaires et sont organisés avec la collaboration de l'Office des migrants de Créteil, le

Information et documentation

Chaque année, Abrid-a organise une série de conférences d'un très haut niveau sur la langue et la civilisation berbères, l'immigration algérienne et d'autres thèmes concernant l'Afrique du Nord.

Participent à ces conférences des personnalités aussi prestigieuses que l'écrivain et anthropologue algérien Mouloud Mammeri, le sociologue Abdelmalek Sayad, Jacques Lanfry, Jean Dejeux et Camille Lacombe-Dujardin.

L'association possède une petite documentation sur le domaine berbère et l'immigration algérienne qui peut être consultée par tous ceux qui le souhaitent.

Quelques projets de l'association

A ces nombreuses activités s'ajoutent d'ambitieux projets.

Parmi eux, la publication d'une revue de haut niveau réalisée par des universitaires algériens exclusivement qui s'intitulera : *Abrid-Iderdan, Voie et voies, Repères et point de vue sur la communauté algérienne en France* et dont le premier numéro est entièrement illustré par le dessinateur Nourredine Chebah. Abdelmalek Sayad y a signé deux articles, concernant la scolarisation des enfants d'immigrés et l'apprentissage des langues et culture d'origine. Nous pourrions lire aussi, dans ce même numéro, *Transie*, un long poème inédit de l'écrivain algérien Nabile Fares, une étude de Saïd Bellekhdar intitulé « La littérature beure, une littérature de circonstance ». Yahya Djafri y fait une présentation remarquable du grand poète et chanteur d'expression kabyle, Slimane Azem, sous le titre « Slimane

Les activités de ABRID - A

- Cours de langue berbère
- Cours de rattrapage scolaire (élèves des Ecoles élémentaires)
- Cours de soutien scolaire (élèves de collèges)
- Cours de français pour les femmes immigrées
- Cours de français pour les travailleurs immigrés
- Ateliers de couture et de tricot
- Atelier de dessin (animé par Nordine CHEBAHI)
- Atelier de théâtre en langue berbère
- Atelier de danses berbères
- Atelier de Clown
- Conférences
- Rencontres et débats
- Séminaire national de formation de formateurs en langue berbère
- Stages (animateurs radio, etc)
- Camps de vacances Scolaires à l'étranger
- Sorties récréatives et éducatives
- Permanences sociales, administratives et juridiques
- Publications
- Concerts et spectacles
- Expositions, etc



ABRID - A
7, rue des Ecoles 93400 Saint-Ouen
Tél. : 40 11 87 78

Cinéma

SALAAM BOMBAY de Mira Nair

Caméra d'or au Festival de Cannes 1988

Cannes 1988 se singularise par un véritable défi à la tradition mondaine. En effet longtemps confiné dans les super-productions à grand spectacle, il vient de primer *A World Apart* sur un thème aussi brûlant que l'Afrique du Sud, mais aussi *Salaam Bombay*, Caméra d'or à la quinzaine des réalisateurs.

Véritable révélation de ce festival, *Salaam Bombay* est le premier long métrage de Mira Nair, un jeune réalisateur indien qui vit actuellement aux Etats-Unis et qui est spécialisé dans le cinéma documentaire (quatre films).

Ce film raconte l'histoire d'un jeune indien (Krishna), originaire d'une famille pauvre et qui est obligé de quitter son village afin de gagner cinq cents roupies. Cet argent servant à rembourser le scooter de son frère aîné qu'il a brûlé par revanche. Une histoire presque infantile et

anodine mais qui va plonger le héros dans de pénibles pérégrinations. Il échoue d'abord dans un cirque miteux, où le patron se débarrasse de lui d'une façon malhonnête. Ses quelques économies lui permettent de voyager jusqu'à Bombay en quête de travail, véritable descente aux enfers, mais aussi un réveil brutal dans cette formidable citadelle aux couleurs chatoyantes : Bombay, qui s'ouvre sur de gigantesques affiches murales, devient le lieu d'un spectacle inépuisable, fait de détours et de surprises.

Mira Nair scrute patiemment le regard de Krishna et son parcours devient une enquête sur les bas fonds de l'Inde.

Les seules liens que Krishna noue se cristallisent avec des marginaux, dont un escroc et une prostituée qui l'ouvrent à une expérience profonde de l'amour et de l'amitié. Mais l'attention de la réalisatrice ne se

relâche pas, évitant constamment le piège du mélodrame, elle bâtit autour de cette misère une ambiance joviale et créatrice, l'éternel secret des enfants.

En effet la force de ce film, c'est de ne pas sombrer dans le quotidien, mais d'interroger le futur à l'image de cette toupie que Krishna garde sur lui comme le dernier rempart de son enfance. Mais aussi les chants, les

danses, deviennent des cris de survie contre l'indifférence, la morale des adultes.

Son rêve, c'est de regagner son village, qu'on ne voit à aucun moment du film ; c'est peut-être l'utopie de Mira Nair scruté, celle de l'Inde à la recherche du paradis perdu, de ses racines. Sur un ton réaliste, elle privilégie l'étude des différents espaces (terrains vagues, bor-

dels, maisons de redressement) qui sont autant de scènes que *Shafi Syed* affronte avec un mélange de candeur et de lucidité.

Suprême moment de liesse que ce coup de poignard qu'il ajuste dans le dos du proxénète ; comme une révolte finale contre le monde des adultes.

Une fin liée au carnaval qui se déroule à Bombay, hautement symbolique car elle absout le crime et le délivre de la société, de sa hiérarchie.

Les tons alors se mélangent, le tragique (la mort) rejoint le comique et le spectacle en sort grandi. En maîtrisant ces différents registres, la réalisatrice entre par la grande porte dans le cinéma indien et international.

Car la fable et son message sont universels.

Karim



PALESTINE, MON PAYS de Mahmoud Darwich

Dans cette terre meurtrie qu'est le Proche-Orient, il n'est pas étonnant que les poètes expriment avec force les affrontements, les déchirements, les migrations et les exils. Et lorsqu'ils possèdent le talent de Nadia Tuani, d'Adonis, d'Anton Shammas ou de Darwich, ils ne peuvent que vivre en prison ou en exil.

Mahmoud Darwich est né en 1942 à El Barwah en Galilée. Sept ans après, il partage le sort du demi-million de Palestiniens, chassés de leurs villages et de leurs quartiers et contraints à l'exode. Réfugié au Liban, Darwich revient quelques mois plus

tard dans son village, mais il est détruit. La perte de la terre, de la mémoire, de l'identité, Darwich ne peut l'accepter et c'est ce qu'il chante dans son grand poème de jeunesse *Carte d'identité*, devenu une sorte d'hymne national pour les Palestiniens.

Dès lors, Darwich circule dans la Galilée, en Israël, avec le sentiment très fort que la société qui s'édifie n'est qu'une construction factice et temporaire, un placage sur le socle de la Palestine arabe.

Sa poésie dérange et Darwich devient un familier des prisons puis il est assigné à résidence à Haïfa jusqu'en 1970 où il quitte

Israël pour le Caire puis pour Beyrouth, asile puis enfer. Et en 1984, c'est un nouvel exil pour Paris et Tunis.

Dans une anthologie des poèmes écrits entre 1966 et 1982, c'est toujours la Palestine que chante Darwich, mais les années ont passé, le pays de l'enfance s'est estompé et le retour au foyer est devenu plus lointain, plus incertain. La lassitude gagne et la poésie se transforme, devient plus émouvante, plus chargée d'images, de symboles, de nostalgie.

Mais l'intifada éclate et Darwich reprend sa plume. Et comme toujours, sa pensée

transcende le simple discours politique.

La traduction d'un poème de Darwich sur l'intifada dans le plus grand quotidien israélien, *Yediot Aharonot*, n'avait rien d'exceptionnel. Mais tout commence quand le très droitier *Maariv* publie une traduction tendancieuse du poème, assorti d'une manchette tapageuse : « Le poète Mahmoud Darwich, responsable culturel de l'OLP, appelle les Palestiniens à chasser les Juifs de la mer au Jourdain. »

L'occasion était trop belle pour Shamir et le Likoud, qui envisagent très sérieusement de chasser les Palestiniens dans la

mer de sable de Jordanie, d'inverser la proposition et d'en appeler à l'union nationale contre le « terrorisme ». Le comble sera atteint, ce qui en dit long sur la profonde dérive droite de la société israélienne, quand la Knesset condamne massivement le poème sulfureux.

Que dit Darwich ?

*Vous qui passez parmi les paroles passagères
Il est temps que vous partiez
Et que vous vous fixiez où bon vous semble
Mais ne vous fixez pas parmi nous
...Alors sortez de notre terre
De notre terre ferme, de notre mer
De notre blé, de notre sel, de notre blessure
De toute chose, sortez...*

Dans une lettre admirable à son ami Samih, Darwich confond ses détracteurs. Tout est dans ce dialogue avec un Juif imaginaire :

« Dis-moi quel est notre pays ?
- Mon pays c'est la Palestine.
- Toute la Palestine ?
- Oui, toute la Palestine est mon pays...
- Et nous, quelles sont nos frontières ?
- C'est à vous de dire quelles sont vos frontières à l'intérieur de notre pays... »

Les Palestiniens sont prêts à accepter la paix et un compromis territorial mais que les Israéliens sachent qu'ils ne feront que passer parmi les paroles passagères.

Karim

Ahmed TAHERTI

Chants religieux de Djurdjura, de Youssef Nacib, Sindbad, 176 pages, 98 F.

Palestine, mon pays de Mahmoud Darwich, Editions de minuit, 94 pages, 45 F

Les hauteurs du Djurdjura

Heureuse initiative que celle de Youssef Nacib qui, avec cette collecte de *Chants religieux du Djurdjura* ouvre la mémoire à un double parcours : d'un côté redonner la voix à une parole ancestrale, de l'autre confronter l'Islam à une démarche culturelle et intellectuelle.

Et c'est là un de ses premiers mérites, c'est de contourner un débat, très souvent miné par l'emprise idéologique pour proposer une relecture du patrimoine ; et ce, avec la patience et le souci de l'enquêteur.

Ce recueil assez modeste par son matériau (31 poèmes) s'ouvre par quelques éclaircissements, véritables balises historiques qui situent le verbe, le chant, dans le contexte socio-culturel qui a présidé à leur naissance.

Ces chants, d'essence religieuse, sont liés, comme l'explique l'auteur, à l'avènement de

l'Islam en terre maghrébine. Le phénomène maraboutique, largement prépondérant en terre kabyle, favorisa l'organisation confrérique, cercles d'initiés dans la double hiérarchie spirituelle et sociale : les *cheikhs* et les *tolbas*, détenteurs du savoir ésotériques représentent l'autorité spirituelle, tandis que les *khouans* entretiennent cette sainte tradition en la vivifiant par le chant, le poème devenant incantation *dhikr*. Il est le moyen par lequel le croyant loue les miracles de l'existence.

Quant aux chants collectés ils sont, dans un souci de classification, répartis en trois catégories mystique, hagiographique et funèbre ; d'où leur caractère essentiellement rituel.

La tradition mystique est sans doute très importante car elle se caractérise par l'influence *soufie* qui est un élément majeur dans la culture maghrébine. Les figu-

res saintes (Mohamed, Joseph, Moïse) sont ainsi idéalisées pour leur ascétisme et les récits de Joseph et Moïse sont une célébration de leur miracles dans l'étroite relation que le mystique entretient avec Dieu, il invoque sa clémence mais aussi le désir de prière et il est vécu comme une élévation :

« Bienheureux celui que Dieu aime
Car il le garde avec sa source »

Si la tradition mystique voit dans les prophètes des images saintes et inaccessibles, les chants hagiographiques se tournent vers les figures locales issues des croyances populaires (Sidi Ali, Sidi Abderahmane, Cheikh Mohand). Mais c'est avec la même ferveur qu'elles sont invoquées, mages guérisseurs, rédempteurs ; ils sont liés à une tradition ancienne pré-islamique :

« Puissant cheikh Mohand
Je suis venu te prier
De guérir mon cœur souffrant »

Le chant est ainsi une délivrance, une véritable transe par laquelle le croyant entre en communion avec Dieu.

Quant aux chants funèbres, ils ouvrent un dialogue au seuil de la mort, ils chantent la fugacité de la vie, dans ce qu'elle a d'accessoire et de passager :

« Car les ans coulent, la vie s'égrenne »

Le jour vécu ne peut renaitre »

Heureux, le croyant, qui dans sa sépulture retrouve la lumière, par sa piété et sa croyance ; telle est la morale de ces chants rituels.

L'ASSASSINAT DE KHIDER

Dans votre journal *Libre Algérie* de juillet 1988, n° 15 en page 8, monsieur Dakhmouche Youssef, mon oncle, est nommément visé et mis en cause dans des termes injurieux et diffamatoires que nous ne pouvons accepter.

On ne peut qu'être outré du peu de respect que vous avez de la vérité et votre manque d'égards envers des hommes qui se sont sacrifiés pour l'Algérie. Vous écrivez avec une réelle légèreté à propos d'un homme (Dakhmouche Youssef) et d'événements dont vous ne savez fichtrement rien !

Vous affirmez péremptoirement que monsieur Dakhmouche Youssef a fait ceci, qu'il est cela, à peu près dans les termes qu'emploient un certain Lejaoui Med dans un livre qui se veut retracer l'agitation qu'a connue l'Algérie de 1962 à 1967.

Je suis enclin à penser avec les miens (de Constantine, Alger, Oran, Annaba, Ouargla, Sétif, Mila, El-Ancer, El-Milia, Berghimouze, Jijel) que, délibère-

ment, vous entendez trainer dans la fange un nom qui a teint de son sang le drapeau algérien.

La recherche d'un minimum de rigueur dans les sources de votre information vous aurait permis de découvrir en monsieur Dakhmouche Youssef, d'abord, l'homme dans son milieu socio-professionnel, puis le moudjahid, et, enfin, son itinéraire véritable au service de son pays. (...)

Cet homme même que, voilà pour d'obscurités raisons, vous osez traiter en termes indignes ! Par un brin d'honnêteté vous auriez pu ménager ne serait-ce qu'un soupçon de doute, mais vous ne l'avez pas fait.

Voilà, monsieur le directeur du journal *Libre Algérie*, pour les « basses œuvres » de monsieur Dakhmouche Youssef et sa « pègre ».

Il n'entre dans mon propos de vous relater ce qu'il fit de sa vie pour son pays. Ils ne sont pas tellement nombreux dans le pays à en avoir fait autant. Son œuvre appartient à l'histoire. Entre les mensonges grossiers de votre presse et la vérité que l'on doit à

la postérité, le tri sera vite fait. Dieu est avec les justes !

En 1962, monsieur Dakhmouche Youssef rentre, victorieux, dans son pays libéré. Il reprit modestement son métier d'artisan. Il ne faisait pas grand cas de ses mérites patriotiques. Il restera toujours discret sur le rôle qu'il joua dans la révolution. Il ne recherchait aucunement les honneurs.

Lorsque nous lui faisons part de l'agitation qui régnait alors, il nous répondait : « Il est indécemment de courir les portefeilles quand nos plaies ne sont pas encore asséchées. Nous n'avons pas fait de Djihad pour en attendre des compensations. »

Il n'a jamais été prouvé qu'il trempât directement dans la fin tragique de Mohamed Khider, en 1967.

Sa famille entière, sa femme, ses trois enfants, sont toujours à attendre, vingt ans après, qu'il retrouve l'affection des siens et l'estime de ses amis. Rentrera-t-il jamais ? Qu'au moins une voix compatissante s'élève pour leur indiquer le lieu de sa sépulture. Qui refusera à ce grand

Algérien les hommages reconnaissants de son peuple ? Youssef Dakhmouche était l'homme des vertus cardinales. Il était le patron bijoutier maître de son art. Il restera dans nos mémoires comme le Moudjahid victime d'une main autant traîtresse que machiavélique. Il sera pour tous les Algériens dignes leur mémorial tant que l'Algérie existera.

Nous retiendrons de votre presse, monsieur le directeur du journal *Libre Algérie*, la confusion que, par partisanisme, vous voulez semer dans les esprits en brouillant les données de l'histoire (de l'Algérie) au niveau des hommes qui la firent dans l'honneur. (...)

Nous vous prions de mieux vous renseigner à l'avenir et d'apprendre que la démocratie c'est d'abord et surtout le respect des autres.

Dakhmouche Abdedjellil

(Neveu de monsieur Dakhmouche Youssef, au nom de sa famille.)

Réponse de la rédaction :

Nous maintenons nos affirmations car elles proviennent d'informations parues dans plusieurs organes de presse (dont *Jeune Afrique magazine* cité dans l'article incriminé) et jamais démenties, et des investigations de la police espagnole dont les conclusions sont très claires quant à la participation de Dakhmouche Youssef à l'assassinat de Khider. C'est pour cela qu'un mandat d'arrêt international a été lancé par Interpol contre Dakhmouche Youssef, mandat qui n'a jamais été suivi d'effet grâce à l'intervention de la Sécurité militaire algérienne qui a organisé la protection de votre oncle.

Nous passons sur les détails de l'opération et le contenu du mandat d'interpol.

La déposition du beau-frère de Khider, monsieur Lakhdar Bellal, est, elle aussi, tout aussi accablante quant à l'identité du tueur : « Qu'il est exact que le déclarant [Bellal] saisit d'un bras l'assassin et essaya de lui jeter l'autre par dessus l'épaule

mais comme l'individu était plus fort que lui, et vu l'état dans lequel se trouvait le déclarant, l'assassin se dégagea de lui car si l'assassin ne se dégage pas de lui, il n'arrive pas à tuer M. Khider : ce fut lorsqu'il se dégagea de lui qu'il tira et l'atteignit. Qu'il est exact que madame Khider sortit en courant derrière l'agresseur et celui-ci, en se voyant poursuivi et à une distance de quelque cinq à six mètres se retourna et tira contre elle, pour mieux dire fit le geste de tirer mais il ne devait pas avoir de balle car sinon il la tuait.

Que vu le geste que fit ledit agresseur, il sembla au déclarant qu'il tirait aussi contre le déclarant, bien que cela, il ne puisse l'assurer. La photographie qui se trouve au folio 202 du dossier lui étant exhibée [celle de Dakhmouche Youssef], il reconnaît indubitablement l'individu en question comme étant l'auteur de la mort de son beau frère. »

Pour votre information, la photo de Dakhmouche Youssef a été identifiée par au moins cinq personnes.

DERNIERE MINUTE

◆ Des manifestations importantes se sont déroulées en Kabylie, précisément à Tazmalt, M'Chedallah et Béchoul. L'événement a d'abord débuté à Tazmalt puis relayé par les deux autres villes. La population locale, excédée par le manque persistant de la semoule depuis un mois, n'a eu d'autre recours que de sortir dans la rue. La gendarmerie de Tazmalt a immédiatement sonné la charge et a filmé les manifestations. Et la nuit même, du 26 au 27 septembre, elle a opéré une vingtaine d'arrestations.

◆ La non-obtention de la prime de la rentrée scolaire, annulée cette année, a mis en colère les milliers d'ouvriers de l'usine Sonacome de Rouiba. Ceux-ci ont décidé une marche pacifique sur Alger. Le mercredi 28 septembre, ils sont passés à l'action mais les services de sécurité les ont arrêtés à mi-chemin à Reghaïa. Une première négociation avec le wali d'Alger n'a pas abouti et une deuxième avec le ministre de Tutelle non plus. Depuis, le malaise persiste.

◆ Suite au scandale du Riad el Feth, le colonel Snoussi, directeur du centre, considéré comme un protégé de monsieur Elttadi Khediri, ministre de l'Intérieur, est arrêté par la Sécurité et prévoyance. Il est accusé de détournements de deniers publics. Les premières réactions de milieux autorisés interprètent ce fait comme une offensive des durs contre les « libéraux ». Affaire à suivre...

BREVES

◆ L'ex-général Benloucif s'est présenté le 6 juin à l'aéroport d'Alger pour quitter le pays. Après avoir été refoulé, son passeport lui a été retiré.

Destitué, sans fonction depuis décembre 1986, le général Benloucif reste populaire dans les milieux militaires où il a été apprécié pour son savoir-faire. Ces dernières rétorsions semblent être en rapport avec les tensions dans l'armée et la préparation du 6^e congrès du FLN. ◆ Des rumeurs font état de la prochaine suppression de l'allocation devises. Déjà que la crise

BREVES

économique fait des siennes et le franc se change à 500 % (au marché noir), il n'y aura plus que les détenteurs de compte devises qui sortiront du pays (plus les privilégiés du système). Quant au peuple... il lui reste le tourisme national.

◆ Un scandale financier aurait éclaté à Riadh el Feth. Plusieurs personnes sont impliquées. Le détournement concerne une somme de vingt-cinq milliards (anciens !), une partie en devises, l'autre en dinars.

BREVES

L'office de Riad el Feth est dirigé par un ancien colonel, Hocine Senouci.

◆ L'été dernier, Messaadia a organisé une fête grandiose à l'occasion du mariage de son fils, Azzedine, lieutenant de l'ANP. Le faste de la fête a mis en fureur Chadli, sans doute jaloux d'être débordé sur un terrain très symbolique aux yeux de la nomenclature. Chadli a, cependant attaqué sur le terrain politique en reprochant à Messaadia d'avoir invité Bencherif et Bouteflika, deux boumediennistes.

BREVES

◆ Selon un médecin de l'hôpital Mustapha, un médicament bulgare en vente en Algérie aurait causé des maladies (ou peut-être la mort) de personnes. Le ministre de la Santé Merbah va importer des médicaments de France, car ceux des pays socialistes ou du tiers monde sont mal vu par la population et le corps médical.

◆ 22^e séminaire sur la pensée islamique (30 août - 2 septembre) à Alger, thème : « La Umma, communauté unitaire et médiane ». On a parlé religion et politique. Beaucoup d'interroga-

BREVES

tions demeurent. Bref, l'unité ne semble pas être pour ce siècle ! Le président Chadli aurait proposé à un penseur (musulman) égyptien de rester en Algérie comme l'a fait Cheikh El Gazali. Il s'agit de Mohamed Ramadham el Bouti qui a refusé « poliment ».

◆ En été, le président a demandé au chef de la 1^{ère} RM, Attaïlia Mohamed de partir en retraite. Attaïlia pose une condition au président, celle de partir ensemble !

FUITE DES CERVEAUX !

Suite à votre article « Constat d'échec » (n° 14 de juin 1988), je voudrais apporter mon point de vue qui va paradoxalement conforter et réfuter — encore que partiellement — la thèse à travers laquelle vous tentiez une analyse « partisane » de la situation des étudiants qui, à l'issue de leur formation à l'étranger, rompent leur contrat de formation en s'installant définitivement ou provisoirement (ou même clandestinement) dans le pays d'accueil. Démission ? Irresponsabilité ? Il serait trop naïf d'y croire.

Car les raisons profondément objectives de cette « rupture » ne se trouvent-elles pas à l'origine du climat socio-politique et économique des plus dramatique qui prévaut aujourd'hui dans les pays fournisseurs :

- création de filières sans débouchés réels ;
- absence de planification dans les besoins en matière de formation ;
- affectation de cadres formés à l'étranger sur des postes subalternes sans perspectives promotionnelles ;
- désœuvrement et autodémision.

Car comment réintégrer après tant d'années d'études, nourris d'effort et d'ambition, le pays d'origine dont les responsables, de tout niveau, ne le sont que parce qu'ils y ont un intérêt personnel ; un pays dont le système bati sur des élections de dupes ne se gêne pas d'aller à l'encontre de la constitution ; un pays dont l'arbitraire, l'ostracisme et l'Etat de non-droit musèlent, amenuisent, anihilent toute volonté au travail intellectuel qui se voudrait une lutte permanente pour le bien-être social.

On comprend, dès lors, que cette rupture n'est pas une fuite mesquine mais une lutte contre le désœuvrement, la clochardisation des cerveaux !

Aselmad n Tasdawit n Tizi Wezzu

RECTIFICATIF

Une erreur de transmission nous a fait malencontreusement attribuer à Zohra Tassendrith, notre collaboratrice extérieure, l'article : « Si Mohand, Rimbaud, dans la poussière d'une fin de siècle ». En réalité, il appartient à Mauricette Fournier. Alors, rendons à César ce qui appartient à César et toutes nos excuses à Ramdane Sadi qui a bien voulu nous remettre cet article.

FOOTBALL

La saison charnière

Le championnat national de football a repris ses droits le jeudi 22 septembre pour la Nationale 1 et le vendredi 23 septembre pour la Nationale 2. Vous l'avez deviné, il s'agit d'un nouveau système. Plutôt d'un *remake*. La dernière Nationale à seize clubs remonte à 1983. La Nationale 1, l'élite, sera composée des treize clubs qui se sont maintenus, à savoir : le champion d'Algérie, le Mouloudia d'Oran, le vainqueur de la coupe, l'Union d'Alger, la Jeunesse de Tizi-Ouzou, le Mouloudia d'Alger, l'Union d'El Harrach, Collo, Aïn Mlila, Relizame, Bordj Menaël, l'Université d'Annaba, la JSM Tiaret, Aïn Beïda et l'Association d'Oran. Il y aura également les trois champions des ex-régionales Est, Ouest et Centre à savoir le MO Constantine, l'EMS Bel Abbes, le RS Kouba, trois équipes qui retrouvent l'élite.

Vous me direz : « Et le Chabab Belcourt ? Et l'Entente de Sétif ? » Eh bien, ces deux monuments du football ont disparu après vingt ans de présence en Nationale 1. Pourquoi ? Peut-être à cause de la mauvaise préparation du début de saison, l'instabilité des entraîneurs, le chantage de certains joueurs. D'autres bonnes équipes ont été reléguées comme Chlef, Tlemcen et Skikda. Pour former la Nationale 2 à dix-sept clubs il faudra ajouter les équipes des

ex-Régionales (classées 2^e, 3^e, 4^e et 5^e) soit le MB Batna, le CS Constantine, l'ESM Guelma, l'IRB El Hadjar, le GCR Mascara, le CBR Mecheria et le RCB Oued Rhiou. Pour le Centre, l'USM Blida, l'El Biar, Sour El Ghoulane, l'O Medéa.

L'irrationnel a dominé les décisions de nos gestionnaires du football. Monsieur Lacarne, président de la fédération a attendu six jours avant la fin du championnat pour annoncer la création de la Nationale, ce qui a fait que des ASP comme le Mahd, le JS Bina (ex-DNC) le WO Boufarik se retrouveront l'an prochain (1988-1989) à un palier inférieur en Régionale.

En deux ans, la FAF a fait rétrograder dix des meilleurs ASP (Belcourt, Sétif, Hussein-Dey, Gulema, Mascara...). Il faudra oublier cette saison qui aura été médiocre. Le niveau a été moyen (recherche du résultat à tout prix). L'arbitrage a fait des siennes, la violence sur et autour des stades a fait sa réapparition. Les dernières rencontres ont été scandaleusement combinées. D'après les responsables du football une « Nationale à 16, c'est mieux ! Il se dégagera une élite. Pensez donc, cette année 1988, mise à part le Mouloudia d'Oran (1^{er}) et la jeunesse de Tizi-Ouzou (2^e), toutes les équipes de la troisième à la treizième place ont terminé avec 35 points !

Un point de moins, il fallait rétrograder (comme Sétif). »

Ceci dit, il y aura une nouveauté (encore une) : les rencontres de première division se dérouleront à 19 h en nocturne le jeudi. Les équipes n'ayant pas d'installations appropriées (projecteurs) n'ont qu'à se débrouiller (la Nationale 2 jouera le vendredi).

se préparent à l'étranger même si des contrats existent entre certaines équipes (prises en charge ?).

La RDA devait accueillir le Mouloudia d'Oran, la JSM Tiaret, le RS Kouba, le Mouloudia d'Alger. La jeunesse de Tizi-Ouzou a préféré Vichy. L'Association d'Oran et l'Union d'Alger ont jeté leur dévolu sur la

céder à l'honneur) qui a été en Tunisie du 31 août au 11 septembre.

Logiquement, avec toutes ces sorties on aura des équipes à même de nous fournir du bon football.

New look, cette saison risque de l'être même dans la gestion avec la restructuration et l'autonomie. L'Etat n'arrive plus à financer les activités sportives et on pourrait faire appel à l'« argent frais ». On en a parlé au mois de mai lors des journées sur les sponsoring. Une expérience sera tentée avec les jeux africains d'athlétisme (29 août - 3 septembre).

On chuchote ici et là que des entreprises privées ont émis le vœu de sponsoriser certaines équipes. Pour l'instant, il n'y a pas de textes. Il faudra attendre la nouvelle loi fondamentale sur le sport qui est à l'étude au ministère de la Jeunesse et des sports. Une certitude : rien ne sera comme avant, l'initiative aura sa part.

Enfin, pour terminer, disons que du côté de la FAF on est en vacances. Rien ne filtre. Pas de nouvelles de l'EN de football qui devrait reprendre du service fin août. La FAF n'est pas une maison de verre. Des rumeurs circulent. On prête l'intention au ministre de la Jeunesse et des sports de se séparer de monsieur Lacarne, président de la FAF. Il sera remplacé par un autre joueur, monsieur Djebaili qui est originaire de la même région que monsieur Brerhi... Reste à confirmer, faute de glasnot.

M. A.



Avec la crise économique, beaucoup d'équipes (Bordj Menaël Aïn Beïda, Aïn Mlila, Collo...) auront des difficultés pour s'en doter. D'un autre côté, on ne lésine pas sur les moyens pour se préparer. Paradoxalement, pas moins de neuf équipes sur seize devaient se préparer ou

Tchécoslovaquie. El Harrach et le MO Constantine devaient se rendre en Pologne. Même Belcourt, Sétif et Chlef se sont déplacés ! Le premier en Bulgarie, les deux autres en France. Le comble c'est une équipe de la Régionale-Est, qui n'est pas une ASP, la JS Jijel (qui vient d'ac-

E.N. : objectif... le bout du tunnel

Depuis la Coupe d'Afrique, l'EN de football était en sommeil. Il a fallu attendre le 7 septembre pour que le nouvel entraîneur, Kamel Lemoui, se décide à donner une conférence de presse. Lemoui a parlé de la reprise de l'EN, sa structuration, sa préparation à court et à long terme. D'emblée, il a cherché à avoir de son côté les entraîneurs, la presse, « toutes les bonnes volontés ». Une structure a été créée pour suivre de près cette EN qui « est l'affaire de tous les Algériens ».

« Je dois, a dit le coach national, exécuter la politique nationale, je ne la fais pas ». Autrement dit, j'ai des objectifs (document du ministère de la Jeunesse et des sports) à atteindre. N'ayant pas de contrat (!), il travaillera comme tous les entraîneurs du passé. Lemoui, qui a peur du présent, préfère utiliser la formule « long terme ». Pour lui, il faudrait reconstituer les anciennes sélections régionales, préparer le Mondial 94 dès maintenant (?). Et la Coupe d'Afrique (chez nous) 1990, et la Coupe du monde 1990 ? Lemoui n'en a soufflé mot.

Il faudrait recenser les meilleurs joueurs du moment. Trente joueurs seront regroupés chaque

mois pendant trois à huit jours pour pouvoir former ensuite l'ossature.

D'ici le 7 janvier 1989, pas moins de onze stages sont programmés (dont deux à l'étranger), les trois premiers étant appelés regroupement par sélection. L'EN livrera avant le match des éliminatoires de Coupe du monde (début janvier 1989) des rencontres internationales (huit dont quatre à l'étranger). Ces regroupements permanents et courts se distinguent des longs stages préconisés par Rogov et dont se plaignaient les joueurs. Concernant ces derniers, la priorité est donnée à ceux du

cru. Lemoui ne prendra que trois à cinq « pros » (les meilleurs).

Mènera-t-il sa tâche à bien ? La presse l'aide en ce moment. Les autres partenaires pas du tout. Le car donné à l'EN par la Juventus est utilisé par la FAF pour transporter... son personnel !

Lemoui a convoqué le 10 septembre les entraîneurs des trente-trois équipes des divisions 1 et 2 : six se sont présentées (Guelma, Aïn Beïda, Bel Abbes entre autres, pas un de la capitale !).

Il y a là comme un désir de saboter Lemoui.

Toujours est-il que l'entraîneur s'est doté d'une structure pour l'aider dans sa tâche, des gens apparemment sérieux : l'entraîneur adjoint Abderrahmane Medaoui (ancien directeur du développement sportif de la FAF) chargé de l'organisation technique des stages et des rencontres, un entraîneur des gardiens de but, Saïd Ouchene (ancien international gardien du MA Hussein Dey), un responsable du matériel M. Semghouni, le médecin E. Oussedik, un kinésithérapeute S. Djenane, un responsable de l'audio-visuel (relations avec la presse, films, cassettes) M. Metmati, un res-

pensable des relations extérieures S. Zeghrour et un chargé du secrétariat et du micro-ordinateur, à désigner.

Initiative louable que tout cela mais en plus des problèmes cités plus haut, un cas d'indiscipline s'est déjà fait jour lors du premier regroupement du 16 au 20 septembre. Benabbou (Relizane) s'est présenté un jour en retard, il a été renvoyé par Lemoui qui veut instaurer un minimum de discipline. Benhalima blessé, il y a vingt-neuf autres joueurs ont été convoqués pour le 16 septembre.

Messaoud Amraoui

Libre Algérie n° 17, octobre 1988
BP 89, 75922 PARIS CEDEX 19

Journal fondé par Ali Mécili,
assassiné à Paris le 7 avril 1987

Directeur de la publication : Youcef Djedra
Commission paritaire n° 69 258 - Dépôt légal n° 15986
Composition et impression : Rotographie - Montreuil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom

Adresse

A retourner à Libre Algérie, BP 89, 75922 Paris CEDEX 19
accompagné d'un chèque de 100 FF pour la France,
200 FF pour l'étranger, à l'ordre de APIDI, pour un an.